

**Pollution industrielle, contamination environnementale (Amiante)  
par le Comptoir des Minéraux et Matières Premières d'Aulnay-sous-Bois  
Enjeux citoyens et scientifiques**

**Rapport final**

*De l'étude menée dans le cadre d'une convention  
entre le Conseil régional d'Île-de-France et l'Université Paris 13  
Partenariat institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI)*

Remarque introductive :

La dynamique construite entre chercheurs, associations et municipalité doit se poursuivre dans les prochains mois et donner lieu à la construction de plusieurs événements (colloque, exposition, publication d'un ouvrage), ainsi qu'à la publication de plusieurs articles dans des revues scientifiques à comité de lecture. Dans cette perspective, ce rapport signe la fin de la convention signée avec la région Île-de-France. Il ne représente cependant qu'une étape dans un processus engagé depuis 25 ans et qui se poursuivra au-delà de cette convention. Il s'inscrit dans une dynamique collaborative qui verra le développement de nouvelles réunions de discussion entre les chercheurs du GISCOP 93 et le mouvement citoyen toujours actif. Il représente d'ailleurs l'un des supports de discussion dans la perspective du colloque de restitution prévu le 12 novembre, de la réalisation d'une exposition et de la publication d'un ouvrage réalisé en partenariat avec le Centre d'Histoire du Travail (Nantes).

Anne Marchand et Annie Thébaud-Mony

Octobre 2019



## Sommaire du rapport

<b>Sommaire du rapport</b> .....	<b>3</b>
Rappel des objectifs du Projet .....	4
<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>I. Une histoire revisitée : zones d’ombre et nouvelles perspectives</b> .....	<b>7</b>
Faire histoire de plusieurs narrations.....	7
Une mobilisation qui subvertit les frontières .....	9
Considérer riverains et salariés comme victimes des mêmes poussières.....	11
Une mobilisation qui s’ancre dans un cycle ancien de protestations .....	11
Une démarche innovante pour documenter les pollutions rémanentes et résiduelles.....	13
Faire traces.....	14
Effectuer une focale et un pas de côté .....	14
La place de la production scientifique dans la mobilisation.....	15
Une autre histoire du CMMP.....	15
<b>II. La recherche active des personnes exposées : une revendication ancienne</b> .....	<b>16</b>
Pierre Léonard ou la preuve d’une contamination environnementale.....	16
La lente réponse des autorités sanitaires .....	20
Le travail de recensement mené par les associations .....	23
Le projet Picri : comprendre ce qui se joue, en termes de santé publique, dans les démarches respectives des autorités sanitaires et du mouvement citoyen.....	26
Le CI3A : une expérience pilote reposant sur des bénévoles .....	27
Une relance par le Collectif des riverains .....	28
Les réunions publiques et la médiatisation .....	29
L’apport géographique.....	30
Investissement de la municipalité et autres collectivités territoriales.....	31
<b>Conclusion</b> .....	<b>32</b>
<b>Liste des productions et publications liées à ce programme</b> .....	<b>33</b>
Chapitres d’ouvrage : .....	33
Articles dans des revues scientifiques à comité de lecture .....	33
Communications :.....	33
Mémoires de master .....	34
Interventions de valorisation.....	35
<b>Productions à venir</b> .....	<b>35</b>
<b>Références citées</b> .....	<b>36</b>
<b>Partenaires impliqués</b> .....	<b>39</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>40</b>

## **Rappel des objectifs du Projet**

Ce projet a pour objectif commun l'étude de la dynamique citoyenne et institutionnelle concernant le recensement, le suivi sanitaire et l'accès aux droits de la réparation des personnes exposées et/ou atteintes de maladies liées à la pollution environnementale du Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

### **• Objectifs « scientifiques »**

- Elaboration d'une approche plurielle (acteurs citoyens, professionnels et scientifiques) dans l'identification des personnes exposées, malades ou décédées d'une exposition à la pollution industrielle issue de l'activité de l'ancienne usine de broyage d'amiante et autres minéraux (CMMP), installée au cœur de la ville d'Aulnay-sous-Bois.
- Analyse des articulations et interactions entre les différents acteurs concernés [associations, institutions (englobant mairie, préfecture, DDASS, ARS, CPAM, InVS), chercheurs] et identification des facteurs ayant favorisé le franchissement des étapes successives vers la mise en place du recensement et du suivi des personnes exposées.
- Etude des pratiques et des obstacles rencontrés dans le recours ou le non recours aux droits (suivi post-professionnel, post-exposition environnementale ; indemnisation des malades et des ayants droit).

### **• Objectifs « citoyens »**

- Construire la visibilité des personnes victimes d'une exposition à la pollution industrielle (amiante, radioactivité) provenant du site d'une ancienne usine de broyage d'amiante et zircon.
- Mettre en place une expérience pilote d'information et d'accompagnement des victimes dans le cadre d'une collaboration entre une équipe bénévole, des associations, des médecins, un service hospitalier, la CPAM.
- Contribuer à l'amélioration de l'information par la documentation des situations d'exposition.
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'accès aux droits de la réparation par le retour d'expérience sur les pratiques et obstacles identifiés.

### **• Impacts sociétaux attendus**

- Briser l'invisibilité des conséquences sanitaires de risques environnementaux générés à partir d'un site connu pour la contamination atmosphérique urbaine à l'amiante et autres poussières minérales, engendrée par l'activité industrielle.
- Contribuer à l'évaluation des obstacles et des facteurs favorisant la mise en place du suivi des personnes exposées au niveau professionnel et environnemental à des substances toxiques dans le cadre des politiques de prévention des risques environnementaux.
- Promouvoir une nouvelle stratégie de veille et de démocratie sanitaire, s'appuyant sur l'action de mouvements citoyens, le travail bénévole et des démarches scientifiques pluridisciplinaires originales, intégrant les citoyens à toutes les étapes depuis l'identification d'un risque environnemental jusqu'à la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice des victimes et de la prévention, selon les objectifs du PRSE 2 d'Ile de France.

### **Intérêt pour la Région Île-de-France**

La région Ile-de-France compte des centaines de friches industrielles à l'origine d'une pollution environnementale, dont certaines font l'objet de mobilisations citoyennes, visant à obtenir une gestion responsable des risques, un recensement des victimes et le développement du suivi sanitaire post-exposition. L'expérience pionnière développée à Aulnay-sous-Bois depuis 20 ans peut faire école et conduire à une vigilance sanitaire rigoureuse, construite sur une synergie permanente entre des institutions de recherche comme le GISCOP93, les « citoyens-experts » (issus d'une coordination d'associations) et une collectivité territoriale, réunis dans un cadre collectif.

En analysant les articulations entre les associations et les institutions (ministère de la Santé/DDASS puis ARS, InVS, préfecture, municipalité, justice, etc.), le présent projet peut faire émerger des recommandations très opérationnelles pour renforcer les synergies entre acteurs et permettre une gestion améliorée de telles situations au bénéfice des citoyens.

Montrant l'ampleur des coûts humains et économiques induits par la pollution environnementale générée par un industriel, ce projet peut également contribuer à mettre en évidence l'inadéquation entre le principe pollueur – payeur, inscrit dans la loi, et les possibilités de sa mise en œuvre dans la réalité.

## Préambule



Une usine de broyage d'amiante au cœur d'un quartier pavillonnaire et à proximité de plusieurs écoles.  
Source : Webdocumentaire réalisé par des stagiaires du CFD<sup>1</sup>.

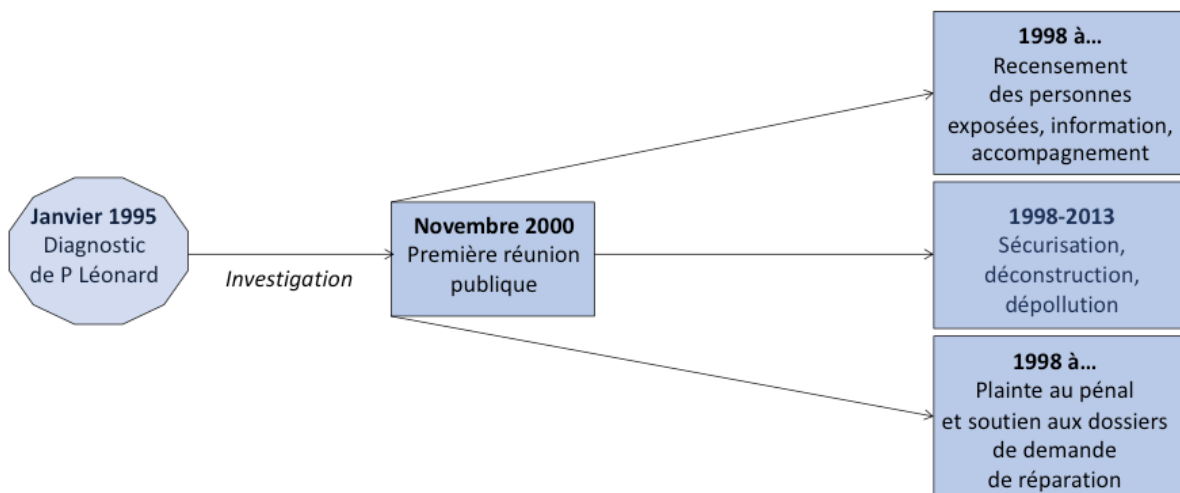
En 1990, le Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP), une petite usine de broyage de minerais située au cœur du quartier pavillonnaire du vieux pays, à Aulnay-sous-Bois, cesse ses activités après avoir déménagé ses broyeurs sur un autre site. Quelques années plus tard, elle parvient à vendre le terrain et le bâti en état à un promoteur immobilier. Devant le vieux portail de l'entreprise que la végétation commence à recouvrir, un panneau publicitaire annonce à la fin des années 1990 « "Les Jardins d'Aulnay" – 11 lots de terrains à bâtir ». Un lotissement aurait pu voir le jour à cet endroit, accueillant familles et enfants. Mais un grain de sable va gripper cette mécanique de rénovation urbaine.

En effet, en 1995, Pierre Léonard, âgé de 49 ans est diagnostiqué d'un mésothéliome, un cancer de la plèvre dû à l'amiante, dont il décède quelques mois plus tard. Il réside depuis sa naissance à quelques mètres du CMMP, il a fréquenté les rues et l'école avoisinante. Sa sœur, Nicole Voide, veut comprendre : qu'est-ce que l'amiante, d'où vient-elle, où a-t-il été exposé, comment ? Si la piste d'une exposition professionnelle se révèle une impasse, Nicole Voide parvient, avec son mari Gérard Voide, à reconstituer l'activité du CMMP, à prouver la présence d'amiante dans l'entreprise et au-delà jusqu'au moins 1986 et à identifier d'autres victimes, alors même que, selon le préfet : « *[l'entreprise] a effectué le traitement de l'amiante bleu jusqu'en 1940 pour l'armée et [...] cette activité n'a pas été reprise après la guerre. [...] Il n'existe pas d'autres cas de mésothéliomes connus à Aulnay-sous-Bois chez les riverains de la société CMMP<sup>2</sup>.* »

<sup>1</sup> Paul Barlet, Frédérique Le Brun, Charline Ollivon « Amiante, un scandale qui n'en finit pas », webdocumentaire en ligne sur [https://ateliers.emi-cfd.coop/immersifs2015/amiante/index\\_amiante.html#accueil](https://ateliers.emi-cfd.coop/immersifs2015/amiante/index_amiante.html#accueil)

<sup>2</sup> Lettre de Jean-Claude Grosmaire, bureau des installations classées et de l'environnement, par délégation du préfet, à M. Gérard Voide, le 7 mars 1996 [archives Voide].

Tous deux alertent dès 1998 les pouvoirs publics et les autorités sanitaires, revendiquant notamment la sécurisation du site, sa déconstruction et dépollution des sols, la recherche de toutes les personnes exposées et la mise en place d'un dispositif de suivi médical et social. Ils initient ainsi une mobilisation toujours en cours aujourd'hui, en lien avec Ban Asbestos France, Aulnay Environnement, L'Association départementale de défense des victimes de l'amiante (ADDEVA93), des associations de parents d'élèves, la municipalité, des médecins, des juristes, des chercheurs et des équipes scientifiques...



Les trois axes principaux de mobilisation<sup>3</sup>

Le projet PICRI s'inscrit dans l'histoire de cette mobilisation. Il apparaît au terme d'une vingtaine d'années de collaborations éprouvées entre chercheurs et militants associatifs, sur un principe partagé de complémentarité des savoirs. Il revêt pour ses protagonistes une importance majeure sur deux volets. D'une part, la construction d'une mémoire de cette mobilisation et d'une reconstitution analytique des jeux d'acteurs ayant permis de rendre visible cette situation de « débordements industriels » et ses victimes, la source des contaminations, les dangers liés à la démolition du site, la vigilance face aux rémanences toxiques. D'autre part, la recherche active des personnes exposées et la construction d'un dispositif d'information et de suivi médico-social. Le rapport présenté ici s'organise autour de ces deux volets, présentant les grandes lignes d'une dynamique toujours en cours.

*Ce rapport est en lui-même une étape dans la reconstitution socio historique de cette mobilisation encore « en train de se faire<sup>4</sup> ». Il s'appuie, dans une approche socio-historique, sur l'analyse d'archives administratives et privées, d'archives de presse et d'entretiens et sur une participation régulière aux Comités de pilotage (Copil), espace de partage mais aussi de controverses. Il s'inscrit dans un travail collaboratif qui se poursuivra dans les mois prochains.*

<sup>3</sup> La plainte a abouti à un non-lieu en 2013, non sur le fond du dossier mais en l'absence de responsables encore vivants et parce que la notion de personne morale de l'entreprise n'a été introduite dans la loi qu'en 1994, postérieurement aux situations d'exposition. Les démarches de réparation individuelle sont quant à elles toujours en cours.

<sup>4</sup> Les associations exercent toujours leur rôle de vigie : en décembre 2018, elles repéraient ainsi, à l'occasion d'une opération municipale de rénovation de la surface d'un mur, qu'il s'agissait d'un mur amianté, oublié lors de la déconstruction dépollution du site ; plusieurs réunions en mairie ont permis d'obtenir un désamiantage de ce vestige de l'usine CMMP (voir [www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-le-desamiantage-du-mur-du-cmmp-satisfait-les-associations-01-03-2019-8022807.php](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-le-desamiantage-du-mur-du-cmmp-satisfait-les-associations-01-03-2019-8022807.php)). De même, de nouvelles victimes se font régulièrement connaître et sont accompagnées par les associations dans leurs démarches.

## I. Une histoire revisitée : zones d'ombre et nouvelles perspectives

L'analyse socio-historique de cette mobilisation a été entamée dans le cadre d'un post-doctorat qui s'est déroulé d'avril 2018 à août 2019. Il a fallu, dans un premier temps, se confronter à l'importante production écrite et audiovisuelle déjà consacrée à cette « histoire » pour interroger ses modalités et son contexte de production. On a souhaité, dans un second temps, au regard de la littérature scientifique déjà produite sur les mobilisations, en reconstituer les différentes étapes, se proposant d'analyser pour certaines d'entre elles, dans le prolongement d'autres travaux (Borraz, 2004 ; Calvez et Leduc, 2011 ; Dedieu et Jouzel, 2015) les configurations et jeux d'acteurs, sous l'angle des processus et modalités de construction de la connaissance ou de l'ignorance (Girel, 2013 ; Thébaud-Mony, 2014 ; Henry, 2017) liées à ce problème sanitaire. Ces deux démarches sont à l'origine d'un infléchissement du projet initial.

### ***Faire histoire de plusieurs narrations***

Faire histoire de cette mobilisation suppose de se confronter d'emblée à une importante production écrite et audiovisuelle construite sur ces vingt dernières années, en amont de ce programme de recherche. De différentes natures – bulletins associatifs, articles de presse, émissions télévisées, rapports scientifiques, chapitres d'ouvrage, web documentaire<sup>5</sup>, articles scientifiques<sup>6</sup>, pages internet... –, elle émane de producteurs tout aussi variés. Il s'agit alors de parvenir à accomplir un travail de démarcation pour respecter les histoires déjà écrites par d'autres sans les répéter et pour, dans une approche historienne, interroger leurs logiques de production pour les analyser et repérer les éventuels angles morts devant être explorés.

Dans une perspective de sources pour l'histoire, le Collectif des riverains et victimes du CMMP se distingue entre tous les producteurs. D'une part, il a tenu au fil de l'eau une chronologie commentée de la mobilisation, dans ses relations avec les institutions et conservé la majeure partie des émissions télévisées évoquant cette mobilisation. Le site de Ban Asbestos qui héberge ce matériau sur [www.ban-asbestos-france.com/aulnay.htm](http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay.htm) est ainsi aujourd'hui l'un des principaux espaces de mémoire de cette mobilisation. D'autre part, dans le cadre de l'étude Picri, les époux Voide, animateurs de ce collectif, ont transmis au Giscop93 toutes leurs archives, soit 50 cartons normés, à l'exception des dossiers individuels des victimes qu'ils accompagnent dans leurs démarches<sup>7</sup>. C'est ainsi plusieurs milliers de documents qui ont été mis à disposition de cette recherche et que l'on peut classer en trois catégories principales : d'une part, les copies des archives administratives qu'ils ont pu collecter dans le cadre de leur investigation initiale, d'autre part, les archives produites par la mobilisation elle-même (compte rendu de réunions, lettres et courriels entre les acteurs mobilisés et de ou aux administrations, commentaires au fil de l'eau, interventions publiques, etc), enfin, une revue de presse (dont on ne peut vérifier l'exhaustivité) qui débute avec le premier article évoquant leur mobilisation, publié dans *Viva* en novembre 2000. Au sein de la catégorie archives produites par la mobilisation, le volet déconstruction dépollution prend une

---

<sup>5</sup> Paul Barlet, Frédérique Le Brun, Charline Ollivon « Amiante, un scandale qui n'en finit pas », ... op. cité.

<sup>6</sup> Se reporter à la rubrique productions scientifiques à la fin ce rapport.

<sup>7</sup> Ce legs, représentant 50 cartons d'archives, a fait l'objet, pour la moitié d'entre eux, d'une opération d'identification, d'indexation et de numérisation, travail réalisé par Léa Prost durant l'été 2017. Si le mode de numérisation ne permet malheureusement pas d'effectuer des recherches par mots clés, le tableur réalisé fait office de répertoire d'archives et facilite leur classement et leur accès. Près de 25 cartons sont encore à numériser et classer.

place très importante, les associations ayant obtenu d'être associées aux réunions de chantier et destinataires de toutes les analyses de pollution de l'air, du bâti et des sols effectuées. Cette production associative est également relayée par le bulletin de l'Andeva, Association nationale de défense des victimes de l'amiante, à laquelle se rattache l'Addeva93, dont le président, Alain Bobbio, est l'un des acteurs de la mobilisation, qui en diffuse certaines séquences en les relatant dans ses pages.

Aucune démarche n'a jusqu'à présent été effectuée en direction de l'industriel, au regard du contexte judiciaire toujours pendant entre les associations, la municipalité, d'une part, et l'industriel. La presse livre toutefois sur ces vingt dernières années quelques témoignages de la représentante du CMMP qui conteste sa responsabilité dans la contamination environnementale. Il est à cet égard intéressant de suivre les différents types d'argumentaires déployés, au rythme des différentes séquences de dévoilement réalisées par la mobilisation. Plusieurs recherches sur Internet ont par ailleurs permis d'identifier une page « d'information dédiée au public » rédigée par l'entreprise CMMP en 2006 dans l'objectif « d'établir des faits, par rapport à un certain nombre d'informations inexactes qui sont diffusées », les dirigeants du CMMP ressentant « comme une grande injustice le fait d'être désignés comme boucs émissaires, et d'être érigés en symbole du cynisme patronal, là où les torts et les responsabilités sont largement partagés par de nombreux acteurs de la société<sup>8</sup> ».

Les administrations sont quant à elles à l'origine d'une production importante d'archives, dont l'accès est le plus souvent public, réglementé tout à la fois par le Code des relations entre le public et l'administration et par le Code du patrimoine. Ces fonds d'archives (municipales, départementales, nationales, préfectorales) ont toutefois déjà fait l'objet d'une vaste et dense investigation de la part des époux Voide durant leur enquête initiale. La force et la puissance du dossier d'archives publiques qu'ils sont parvenus à reconstituer durant cinq années de « travail de moine<sup>9</sup> » mérite d'ailleurs d'être précisée. Ce dossier a en effet représenté un point d'appui déterminant tout à la fois pour l'instruction judiciaire menée par la juge Auclair-Rabinovitch suite à leur plainte déposée et enrichie entre 1996 et 1998 et pour la monographie historique publiée dans l'étude de la Cire/INVS qui a validé l'existence d'une contamination environnementale (Counil et al., 2007). Se distinguant par son volume et sa précision, cette monographie se propose de reconstituer l'histoire du CMMP, de son activité, des conditions de travail, à l'appui d'archives administratives et judiciaires et d'entretiens, réalisés notamment avec d'anciens salariés. Construite par des chercheurs en épidémiologie, elle donne à ces archives un relief particulier, faisant figure de preuves historiques du broyage d'amiante et de ses débordements dans le cadre d'une expertise commandée par les services de l'État. Mais si les sources de cette monographie sont toutes citées en début de volume – archives transmises par le Collectif, archives municipales et départementales, archives de la CPAM, archives liées à l'instruction judiciaire alors en cours... –, ce n'est toutefois pas dans une démarche historique : il n'est en effet pas possible ensuite de savoir comment elles ont été utilisées, quelle part respective elles occupent dans cette reconstitution, ni ce qui a présidé à leur choix. En miroir du dossier déjà constitué par les époux Voide, on observe de nouveaux apports et notamment celui de certaines archives de l'entreprise saisies dans le cadre de l'instruction judiciaire, et accessibles à l'INVS dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

---

<sup>8</sup> Voir sur <http://jb.cmmmp.free.fr>

<sup>9</sup> Entretien avec Gérard Voide, juin 2017.



Au regard de ces volumes d'archives déjà explorées tant par le Collectif des riverains et victimes du CMMP que par les auteurs de l'étude de la Cire/INVS, il a semblé important de se mobiliser en priorité dans la réalisation d'entretiens auprès de représentants des pouvoirs publics et des institutions pour, dans une approche de sociologie compréhensive, explorer leur positionnement au regard de leurs marges de manœuvre et de leurs contraintes. Ce projet initial a toutefois, au fil du temps et de la réalisation des premiers entretiens, été contraint d'évoluer.

D'une part, de nombreux acteurs institutionnels sont aujourd'hui décédés ou en retraite et inaccessibles. D'autres parviennent difficilement à s'abstraire de leur « devoir de réserve » et, formés à la communication institutionnelle, présentent un discours le plus souvent lissé. Le discours des élus est à resituer quant à lui dans un contexte et des perspectives électorales. Il n'est ainsi pas anodin de relever qu'à Aulnay-sous-Bois, seules quelques centaines de voix ont démarqué les deux principaux candidats aux dernières élections municipales : dans ce contexte local, le collectif d'associations mobilisé à Aulnay et les 400 adhérents recensés par le Collectif des victimes et riverains du CMMP représentent aussi un enjeu électoral. D'autre part, au regard de la permanence dans l'intervention des acteurs associatifs, les autres acteurs se caractérisent par une plus grande instabilité à leur poste et dans leurs institutions. Les modalités de transmission des dossiers en cours sont inégales tout comme l'importance que ces dossiers représentent pour les nouveaux entrants. Les relations entre les associations et l'ARS par exemple ont été marquées par ces phénomènes au point qu'une campagne de recherche active des personnes exposées par le CMMP, présentée en 2015 comme une « première en France » par l'ancien directeur de l'ARS Île-de-France, disparaisse des chantiers en cours sans avoir fait l'objet d'une évaluation et d'un bilan de clôture (voir partie 2). Enfin, la durée de cette mobilisation et son épaisseur ont des impacts sur la mémoire de ses protagonistes qui, prise en tension entre le passé et le présent de leurs actions, effectue des tris, des déformations, des oublis. Il a donc été décidé de privilégier dans un premier temps l'analyse d'une séquence parmi d'autres – le processus de validation du signal sanitaire par l'étude Cire/InVS – pour laquelle des entretiens avec les différents protagonistes ont été réalisés et dont l'analyse, croisée avec celles d'archives, donnera lieu à la publication d'un article, en cours de rédaction (voir plus loin).

L'analyse des archives déjà collectées et des premiers entretiens réalisés permet également de préciser certaines caractéristiques de cette mobilisation au regard de la littérature scientifique en sciences humaines et sociales.

### ***Une mobilisation qui subvertit les frontières***

De nombreux travaux en sciences humaines et sociales se sont emparés des mobilisations et controverses en santé environnementale, plus tardivement en France que dans l'espace anglophone. En 2010, un recueil de ces travaux initiés trente ans plus tôt aux États-Unis, autour de sites encore en activité ou après leur fermeture sont mis à disposition du public francophone (Akrich et al., 2010). C'est à l'appui de notions élaborées outre-Atlantique qu'ont ensuite été analysées en France plusieurs mobilisations au prisme de la notion d'*épidémiologie populaire* (Calvez, 2009), qui rend compte des démarches d'enquête et d'expertise construites par des collectifs de riverains ou de parents d'élèves, ou encore de celle de *justice environnementale* (Osadtchy, 2015) construite par R Bullard (1990).

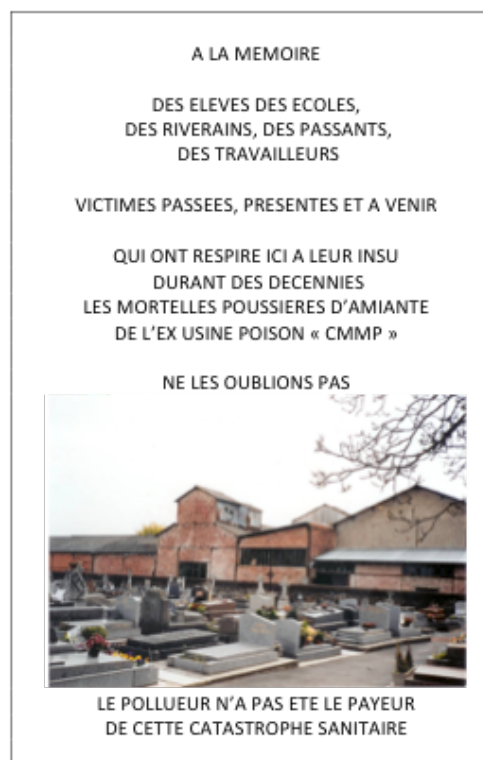
Sur d'autres terrains, et notamment celui des maladies professionnelles, la sociologie du droit et celle des mobilisations de victimes ont pu témoigner que « se reconnaître, se représenter comme victime est tout sauf un mécanisme évident » (Henry et Gilbert, 2009). Dans un texte fondateur paru en 1981 aux États-Unis, William L. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat identifient ainsi plusieurs phases indispensables pour transformer sa perception d'un événement en grief puis en litige, résumées sous le titre « Naming, Claiming, Blaming » (Felstiner et al., 1991). Il s'agit de parvenir à « passer du sentiment de subir un destin biologique à celui d'être victime d'une injustice » (Pollak, 1992). Se ressentir victime d'un préjudice prend alors la forme d'un processus, au cours duquel des acteurs de natures différentes contribuent à accélérer, ralentir voire entraver l'aboutissement (Thébaud-Mony, 1991). En effet, « on ne devient pas victime tout seul, on ne le devient qu'en interaction avec d'autres acteurs » (Barthe, 2017), au rang desquels on peut retrouver des journalistes, des travailleurs sociaux, des militants associatifs ou syndicaux, des scientifiques, des avocats, des médecins, des proches ou d'autres victimes, etc. Le recours au droit joue en lui-même un rôle décisif dans ce processus (Jouzel et Prete, 2014).

Dans le cas de la mobilisation initiée à Aulnay-sous-Bois, on peut ainsi distinguer plusieurs séquences nourrissant un processus de *réalisation* d'un problème de santé environnementale et qui transforment une situation individuelle (le décès de Pierre Léonard) en problème collectif. On retrouve, comme dans d'autres situations, un événement fondateur (ici le diagnostic de mésothéliome) qui met les proches en action, animés d'une volonté de comprendre. La démarche d'enquête des époux Voide les met en lien avec des personnes ressources déjà dotées d'une expertise importante sur le sujet, ici les chercheurs Henri Pézerat et Annie Thébaud-Mony, par ailleurs militants pour l'interdiction de l'amiante et pour la reconnaissance des effets sanitaires de ces fibres. Leur détermination se renforce face aux réponses des pouvoirs publics qui contestent l'exploitation de l'amiante sur le site concerné après 1945 et face aux administrations qui leur refuse l'accès aux archives publiques. Le dépôt d'une plainte contre X en 1996 les inscrit dans une démarche de recherche systématique de preuves leur permettant de re-construire une connaissance sur les activités du CMMP et ses nuisances industrielles. Leur doute se fait conviction lorsqu'ils font la connaissance d'autres victimes du CMMP, par l'intermédiaire d'une documentariste qui, en 1999, s'inscrivant dans leur enquête, identifie d'autres riverains malades, enfants de salariés du CMMP. Leur enquête devient publique lorsqu'un article est pour la première fois publié, inaugurant un long cycle de recours aux médias comme outil de mobilisation. La mobilisation devient collective au terme de l'organisation d'une première réunion publique d'information (2000).

Toutefois, la plupart des travaux de recherches consacrés aux mobilisations en santé environnementale, bornent le conflit étudié dans le temps et dans l'espace, identifiant un événement fondateur et s'attachant au cadre local de la protestation, attentifs à analyser le processus de problématisation et ses acteurs, les démarches d'investigation, la mise en cause d'une pollution et d'une nuisance dans la survenue de maladies ou de malaises. La mobilisation initiée à Aulnay, elle, demeure difficile à circonvenir dans le temps et dans l'espace. Elle subvertit en effet de nombreuses frontières.

### *Considérer riverains et salariés comme victimes des mêmes poussières*

D'une part, au contraire des autorités sanitaires qui distinguent la *santé publique* de la *santé au travail*, elle prend en considération toutes les victimes du CMMP, quel que soit leur mode de contamination, professionnel, intrafamilial ou environnemental, envisageant une communauté de destin entre les riverains et les anciens salariés de l'entreprise ou leur famille, victimes des mêmes poussières. Le texte élaboré par les associations pour être gravé sur la stèle censée être érigée sur l'ancien site de l'entreprise – aujourd'hui transformé en parking – le rappelle (voir ci-contre). Elle ignore ainsi les frontières administratives et juridiques qui séparent deux mondes régis par des règles et des institutions différentes, celui de l'intérieur des murs de l'entreprise et celui de l'extérieur. En ce sens, elle ne s'inscrit pas *stricto sensu* dans la catégorie « mobilisation environnementale » et fait davantage écho aux mobilisations contre les « maladies industrielles » (Jobin, 2006) ou encore de « débordements industriels » (Le Roux et Letté, 2013) : « *Qui dit débordement, dit frontières traversées, enceintes non respectées ou limites dépassées, règles transgressées. [...] Il peut advenir par des chemins détournés : pensons à la dissémination de produits toxiques dans l'environnement, loin du lieu de production, ou encore aux effets secondaires à temporalités décalées sur le site même d'une ancienne unité de production.* » (*ibid.*, p. 18-19).



Projet de texte pour la stèle transmis au maire par courrier en date du 21 janvier 2019.

### *Une mobilisation qui s'ancre dans un cycle ancien de protestations*

D'autre part, cette mobilisation s'inscrit dans un cycle ancien de protestations, certaines pré-existantes à l'installation de l'entreprise dans le vieux pays d'Aulnay-sous-Bois. Au cours de leur enquête, les époux Voide découvrent en effet l'existence de nombreuses et anciennes pétitions de riverains. La première date de 1937, au moment de l'enquête *commodo incommodo* rendue obligatoire par la loi sur les établissements classés dangereux et insalubres : plusieurs dizaines de riverains s'opposent alors à l'installation du CMMP dans leur environnement. Elles se succèdent ensuite jusque dans les années 1980, dénonçant les vibrations, le bruit, et surtout les poussières. Les époux Voide vont s'appuyer sur ces listes de pétitionnaires pour retrouver les riverains, les contacter, et nourrir leur dossier de nouveaux témoignages et preuves. Dans ce contexte de prise de contacts avec ces familles, ils apprennent par exemple, de l'une d'entre elles, que leur médecin, le docteur Hervé, les alertait en 1960 sur les dangers des poussières rejetées par l'usine : « *A la naissance de notre fille, il nous avait dit de ne pas la mettre dans le jardin*<sup>10</sup>. » Ils recourent ces informations avec les

<sup>10</sup> Officiellement, il n'y a pas de danger, Frédérique Le Brun, novembre 1999, documentaire de 22 minutes réalisé dans le cadre des Ateliers Varan, en ligne sur [http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay\\_videos.htm](http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay_videos.htm)

archives municipales qu'ils ont pu collecter et notamment avec une enquête « sur le voisinage de l'usine des Comptoirs des Minéraux » de 1959 dont le rapport est rédigé par ce même docteur André Hervé, responsable du bureau d'hygiène municipale. Au terme de l'étude du dossier, de l'audition de plusieurs riverains, de deux visites sur le site, les membres de cette commission municipale d'hygiène relèvent que « *les terrains se trouvant à proximité de l'usine sont d'une façon quasi constante recouverts d'une poussière blanchâtre* ». Parmi les riverains, « *certains pensent que les fumées et poussières de l'usine sont responsables d'altérations variées de leur santé, en particulier gêne respiratoire et toux* ». Rappelant que « *plusieurs cas de maladie, en particulier d'asbestose, ont été déclarés antérieurement chez des ouvriers de cette usine* » broyant de l'amiante, ils demandent que « *des vérifications soient faites par les services compétents touchant, par exemple, l'éventuel risque de pneumoconiose résultant de l'existence de la poussière abondante dans le voisinage de l'usine*<sup>11</sup> ».

La découverte de ces protestations anciennes nuance sérieusement les travaux sur la société du risque qui situe dans un présent post-matérialiste les préoccupations environnementales et les attribue aux catégories sociales les plus dotées en capital économique et culturel (Beck, 2001). Au moment de l'installation du CMMP, l'ancien village d'Aulnay s'est depuis longtemps transformé en une ville, où la part de la population ouvrière est de plus en plus importante. Elle est devenue la troisième ville de Seine et Oise, avec plus de 31 000 habitants en 1936. Un an auparavant, aux élections municipales de 1935, les électeurs ont choisi un maire communiste, Maurice Nilès ; la nouvelle équipe municipale « *comprend trois métallurgistes, deux cheminots, deux serruriers, deux imprimeurs, un maçon, un peintre...* » (Varin, 1982). Aux élections législatives de 1936, c'est le Front populaire qui l'emporte et aux élections cantonales de 1939, le candidat communiste Berger. À l'exception de la période du régime de Vichy, les équipes municipales sont tour à tour communistes et socialistes jusqu'en 1983, signe de la composition sociale de son électorat, plutôt populaire. C'est d'ailleurs le propos des pétitionnaires de 1937 qui, entre autres arguments, rappellent que « *malgré les charges écrasantes d'une ville nouvelle, de nombreux ouvriers n'ont pas reculé devant ces sacrifices pour avoir en dehors de Paris une vie de banlieue saine. Or, l'installation d'une usine insalubre fera perdre à ces travailleurs le seul grand avantage acquis : l'air pur*<sup>12</sup>. »

Ces archives collectées auprès du service du cadastre de la ville d'Aulnay témoignent d'une sensibilité au cadre de vie et aux nuisances industrielles qui s'exprime dès l'entre-deux guerres, par ceux-là même qui affrontent dans le même temps d'importantes difficultés économiques. Le discours d'investiture du premier maire communiste d'Aulnay, en 1935, rend ainsi compte d'un contexte marqué par la crise économique : « *À vous tous, ouvriers aux salaires diminués dont le chômage partiel est presque aussi écrasant pour les budgets familiaux que le chômage total, nous vous disons : "Dans cette mairie, vous viendrez nous trouver et tout ce que nous pourrons faire pour les travailleurs, nous le ferons"*. » (Varin, 1982).

---

<sup>11</sup> Commission d'hygiène municipale, affaire Comptoir des minéraux et matières premières, rapport d'enquête, docteur André Hervé, bureau d'hygiène municipale, 20 octobre 1959, archives municipales [archives NGV C1-11].

<sup>12</sup> Aulnay-sous-Bois, le 3 juillet 1937, pétition à M. Le maire, 56 signatures, archives municipales [archives GNV].

## *Une démarche innovante pour documenter les pollutions rémanentes et résiduelles*

En reconsidérant la période durant laquelle les époux Voide mènent leurs premières investigations (1995-2000), on observe que ce qu'ils mettent alors en œuvre – collecte systématique des archives publiques et des témoignages des riverains – représente alors une démarche réellement novatrice dans l'appréhension des risques sanitaires liés à des sites industriels fermés. Aiguillonnés par la plainte qu'ils ont déposée et enrichie entre 1996 et 1998 et la nécessité de faire preuve de l'activité de broyage d'amiante du CMMP au-delà de 1940 (on rappelle ici les lettres adressées par le maire et par le préfet qui affirment tous deux qu'il n'y a pas eu reprise de cette activité après-guerre), ils se saisissent de tous les indices pour documenter cette activité. Ils parviennent ainsi à faire bouger progressivement la limite chronologique de cessation de l'activité de broyage d'amiante de 1940 aux années 1970, puis jusqu'en 1986 au moins pour le stockage à des fins de commercialisation.

Cette démarche, les époux la formalisent sous la forme d'une fiche à l'usage de celles et ceux qui souhaiteraient faire des « recherches d'éléments d'une usine polluante » publié dans le bulletin de l'ANDEVA en 2000. Sous forme synthétique, cette fiche rend compte de leur expérience, précisant les fonds à regarder et aussi l'attitude à adopter, les recours à utiliser face aux obstacles (voir annexe). Sans le savoir, ils mettent en œuvre une méthode qui est formalisée à peu près au même moment par le chercheur Frédéric Ogé dans sa démarche d'inventaire des sites potentiellement pollués. Lorsque l'ADEME le contacte dans les années 1990 désireuse d'identifier les « points noirs » sur le territoire français, « ces sites générant une pollution pouvant avoir des effets sur les sols, les eaux de surface ou souterraines, l'air, avec des conséquences non négligeables sur le bâti, la flore, la faune et... l'espèce humaine », il construit et met en œuvre une méthodologie d'inventaire s'appuyant sur l'histoire et la géographie industrielles de la France : « Pour mener à bien cette recherche, la première étape consistait à repérer les sources d'information disponibles tout particulièrement au niveau des archives publiques. [...] J'ai donc procédé à l'analyse des inventaires de toutes les "séries" et "sous-séries" d'archives publiques auxquelles je pouvais accéder afin de sélectionner les cartons et liasses susceptibles de présenter de l'intérêt. » (Ogé, 2011). Cette démarche sera reprise, de façon moins systématique toutefois, par l'équipe de la Cire/INVS chargée de valider le signal sanitaire lancé par les époux Voide : leur monographie historique représente alors une réelle nouveauté au sein de cette institution, saluée comme telle par l'ancien directeur de l'INVS, Gilles Brucker<sup>13</sup>.

Les époux Voide participent ainsi à documenter ce qui reste encore aujourd'hui difficile à appréhender, le legs souvent invisible et à effets différés d'industries passées, fermées, démolies, bientôt oubliées du paysage, dans le cadre de rénovations urbaines. Ces « violences lentes », comme les nomme Rob Nixon, qui rappelle que « les particules et les effluents industriels vivent dans les éléments environnementaux que nous habitons et dans nos corps mêmes, qui sur le plan épidémiologique et écologique ne sont jamais nos simples contemporains » (Nixon, 2011). La désindustrialisation ne peut en effet être seulement considérée comme un moment de rupture, elle est aussi une continuité. Ainsi, dans un ouvrage récent (Hight and al., 2017), des historiens invitent à penser les « processus de *ruinification* », c'est-à-dire la manière dont les désindustrialisations se prolongent jusque dans

---

<sup>13</sup> Entretien avec Émilie Couil, octobre 2018.

notre présent, même lorsque des entreprises sont fermées depuis des décennies, empruntant cette notion à l'anthropologue Ann L. Stoler selon laquelle « les processus de *ruinification* recouvrent des termes ambigus, désignant à la fois l'acte de ruiner, la condition d'être ruiné, et la cause de celle-ci. *La ruinification* est un acte perpétré, une condition à laquelle chacun est soumis, et une cause de perte.<sup>14</sup> ».

### *Faire traces*

Cette mobilisation s'inscrit ainsi dans le temps long, en amont mais aussi en aval. L'attachement de ses protagonistes à laisser une trace – voire plusieurs traces – pour le futur en est aussi un témoignage. Il s'agit de maintenir l'alerte et la vigilance des générations futures, au regard des transformations urbaines et pour éviter un nouveau cycle d'oubli. La mobilisation, au terme d'un dévoilement des risques liés au CMMP, a permis d'éviter une démolition du site dans précaution, la construction d'un lotissement, celle d'un parc pour enfants : c'est aujourd'hui un parking qui a remplacé l'ancien site industriel, totalement disparu du paysage. Mais il subsiste sous cette dalle, à moins d'un mètre de profondeur, des sols fortement pollués aux fibres d'amiante et au zircon radioactif et aucun texte n'interdit un nouvel usage de ce terrain dans les années prochaines, quand la mobilisation fera partie du passé. La revendication d'installation d'une stèle à cet endroit, portée par les associations, s'inscrit dans un devoir de mémoire mais aussi de vigilance pour le futur. Le projet de cartographie interactive (voir annexe) devrait également soutenir la construction et l'enrichissement d'une mémoire collective, les internautes ayant travaillé et/ou été scolarisé à Aulnay-sous-Bois entre 1938 et 1991 étant invités à faire part de leurs témoignages et souvenirs. La réalisation à venir d'une exposition et d'un ouvrage contribueront également à cette politique des traces.

### ***Effectuer une focale et un pas de côté***

Face à la mobilisation collective, à son extension aux parents d'élèves de l'école mitoyenne du CMMP, à son intense médiatisation, les pouvoirs publics (préfet et direction générale de la Santé) ont donc commandé en 2001 à une agence sanitaire une « étude de santé publique » visant à identifier et quantifier les impacts sanitaires de l'activité de broyage de minerai. Publiée en 2007, celle-ci a, selon ses auteurs, « *eu pour objectif de vérifier l'existence d'au moins un cas de pathologie liée à l'amiante pour laquelle une exposition environnementale était la seule retrouvée et d'estimer l'ampleur de cette exposition passée en fibres d'amiante autour de l'usine au temps de son activité. La recherche d'archives et la réalisation d'une enquête qualitative auprès d'anciens salariés et riverains de l'usine ont permis de reconstituer l'histoire de l'entreprise et de caractériser la source de pollution le plus précisément possible* » (Counil et al., 2007).

Une première série d'entretiens menés avec les protagonistes de cette étude et l'exploration de nouveaux fonds d'archive invitent à développer la recherche dans deux directions complémentaires : l'une visant à éclairer la place du droit et de la production scientifique dans la mobilisation citoyenne et dans la réponse des pouvoirs publics, l'autre visant à explorer l'histoire de cette entreprise – communément présentée comme une « petite entreprise

---

<sup>14</sup> Traduit depuis Ann L. Stoler, « Imperial Debris: Reflections on Ruins and Ruination », *Cultural Anthropology*, Volume 23. Issue 2. May 2008, p. 194-195.

familiale » – dans ses liens ambivalents avec l'État, à partir de la généalogie tant familiale qu'économique de l'industriel concerné.

### *La place de la production scientifique dans la mobilisation*

Des travaux d'historiens ont montré comment une frontière entre santé publique et santé au travail s'est progressivement construite (Massard-Guilbaud, 2010 ; Le Roux, 2011 ; Fressoz, 2012), à l'origine d'une « ère d'irresponsabilité relative des employeurs » (Bruno et al., 2011, p. 13). À partir du cas concret d'Aulnay-sous-Bois, il s'agit d'explorer l'impact de la frontière socialement et juridiquement construite entre santé environnementale et santé au travail sur la prise en compte et en charge d'un problème de santé publique (Henry et Gilbert, 2009) et sur le répertoire d'action des riverains mobilisés : comment se construit la définition d'une « exposition environnementale » dans un espace de mixité des canaux d'exposition (riverain et/ou salarié et/ou ancien élève et/ou enfant de salarié...) ? Quels sont les enjeux de cette catégorisation ? Comment façonne-t-elle les cadres de pensées et de mobilisation ?

Cette recherche s'appuie sur les entretiens menés avec ses différents protagonistes et sur l'analyse d'archives administratives et judiciaires visant à recontextualiser le moment et les acteurs de la construction des frontières entre amiante professionnel et amiante environnemental, catégories socialement construites qui empêchent de considérer ensemble les victimes environnementales et les victimes du travail, dans une même notion de victimes de « maladies industrielles » (Jobin, 2006).

### *Une autre histoire du CMMP*

L'entreprise à l'origine de cette contamination environnementale a fermé ses portes en 1991 et ses bâtiments, démolis, ont disparu du paysage aulnaysien. Une plainte déposée par plusieurs familles de riverains pour mise en danger d'autrui a abouti 20 ans plus tard à un non-lieu, les responsables de l'entreprise sur la période concernée étant décédés. La transformation et l'usage de l'amiante sont quant à eux interdits en France depuis janvier 1997. L'entreprise n'est donc plus un acteur du présent de la mobilisation. Son histoire sur la ville d'Aulnay-sous-Bois a pu être reconstituée progressivement, par la masse d'archives et de documents collectés par le couple à l'origine de la mobilisation auprès des services d'archives municipales, départementales et préfectorales, auxquels se sont ajoutés les documents saisis dans le cadre de l'instruction judiciaire et des entretiens avec d'anciens salariés, tout cet ensemble nourrissant une « monographie historique » élaborée par les auteurs de l'étude citée plus haut (Counil et al., 2007).

Il ressort de cette reconstitution qu'il s'agirait d'une petite entreprise familiale ayant travaillé avant-guerre sur commande de l'État, plus précisément pour l'armée, une thèse également défendue par la petite-fille du fondateur, à la tête de l'entreprise familiale, toujours en activité sur un autre territoire. À l'appui d'autres fonds d'archives – tribunal de commerce, centre d'archives économiques et financières, service d'archives du ministère de la Défense, presse locale et régionale, presse économique, actes d'état-civil... – il est possible de faire apparaître une dynamique entrepreneuriale plus complexe, des montages de société aux raisons sociales diversifiées, des liens ambivalents avec l'État, différenciés selon les périodes historiques (avant-guerre, régime de Vichy, Libération, années 1950, etc), mais toujours relativement

proches. Les première et seconde guerres mondiales semblent jouer un rôle important dans la construction de sociabilités à l'origine de contrats passés ensuite avec l'État.

Il s'agit alors de poursuivre l'investigation de ces fonds d'archives pour reconstruire le parcours du fondateur de cette « petite » entreprise, interroger ses stratégies économiques et ses liens avec l'État, documenter les éventuels soutiens dont il a pu bénéficier et, dans le prolongement d'autres travaux, questionner « la puissante imbrication des motifs économiques, sociaux, scientifiques, techniques et politiques dans la gestion du risque industriel » (Rainhorn, 2019).

## II. La recherche active des personnes exposées : une revendication ancienne

Avant même de rendre compte de la réalisation du projet Picri sur ce volet, il convient de resituer le contexte dans lequel une équipe de chercheurs (le Giscop93), associée à un collectif d'associations (Collectif des riverains et victimes du CMMP, Ban Asbestos France, Addeva 93 et Aulnay environnement) et avec le soutien d'une municipalité (Aulnay-sous-Bois) s'engagent dans ce processus de recherche collaborative, répondant à des objectifs tant scientifiques que sociétaux, au-delà même du territoire d'Aulnay-sous-Bois. Établie au fil de l'eau, semaine après semaine et mois après mois, la chronologie déjà établie par le collectif des riverains et victimes du CMMP<sup>15</sup> laisse une trace des multiples démarches engagées, des revendications portées, des réponses des pouvoirs publics. Elle est toutefois écrite « au présent » de la mobilisation. Postérieurement, il est possible et nécessaire de resituer les différentes séquences de la mobilisation dans leur contexte d'intervention pour, notamment, en mesurer les enjeux.

### ***Pierre Léonard ou la preuve d'une contamination environnementale***

Le diagnostic porté sur la maladie de Pierre Léonard survient dans un contexte bien particulier, celui d'une nouvelle séquence de médiatisation des dangers de l'amiante. Relativement silencieux sur le sujet depuis la fin des années 1970, les médias s'emparent du décès de six enseignants d'un lycée professionnel de Gérardmer, dans les Vosges, et de nouvelles mobilisations de victimes de l'amiante, mettant fin à la marginalisation des opposants à l'amiante, plongés jusqu'alors dans un « trou historique de douze ans<sup>16</sup> ».

Lors des élections présidentielles (ou municipales) de 1995, un tract distribué par les Verts évoque l'existence d'un *Livre noir sur l'amiante*. Les époux Voide écrivent à l'adresse indiquée et entrent ainsi en contact avec Patrick Herman, rédacteur de ce livre noir, initiateur du premier Colloque européen pour l'interdiction de l'amiante à Millau en 1990<sup>17</sup>, qui les oriente vers deux chercheurs, créateurs avec lui de la branche française du réseau international Ban Asbestos (Interdire l'amiante<sup>18</sup>), Henri Pézerat et Annie Thébaud-Mony. Ce faisant, ils s'inscrivent donc dans un mouvement plus large, déjà riche d'une longue expérience de

---

<sup>15</sup> Le Collectif des riverains et victimes du CMMP consigne systématiquement et au fil de l'eau, semaine après semaine et mois après mois, les différentes étapes de la mobilisation, depuis 1995 sur son site : <http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay.htm>. À cette adresse, sont également mises en ligne plusieurs archives, notamment audio-visuelles, rendant compte de la médiatisation de leur combat.

<sup>16</sup> Henri Pézerat, cité par Benoît Hopquin, « Amiante, vingt-cinq ans d'intox », Le Monde, 22 avril 2005.

<sup>17</sup> Patrick Herman, *Interdire l'amiante ? actes du premier colloque européen sur l'amiante à Millau*, Ateliers du Tayrac, 1990.

<sup>18</sup> Voir le site du secrétariat international du réseau Ban Asbestos : <http://ibasecretariat.org>



recherche et d'intervention pour construire une législation protectrice et obtenir l'interdiction de l'amiante. Très actifs aux côtés des collectifs de salariés ou d'anciens salariés et des victimes professionnelles de l'amiante, ces deux chercheurs ont préconisé avec d'autres la mise en place d'outils de prévention secondaire – comme le suivi des personnes exposées – et de construction d'une connaissance sur les impacts sanitaires de l'amiante, encore très parcellaire en France : il s'agit de pouvoir compter les victimes, les recenser (Frigul et Pozzo Di Borgo, 2009 ; Le Lay et Lusson, 2009 ; Pézerat, 2008 ; Thébaud-Mony, 2007 et 2014).

En 1993, avant même l'interdiction de l'amiante qui survient trois ans plus tard, la loi a intégré dans le Code de la Sécurité sociale un droit au « suivi médical post-professionnel à l'amiante » (SPPA), avant de l'élargir à quelques autres substances en 2011<sup>19</sup>. Toute personne, retraitée, inactive ou au chômage, assurée du régime général, qui, au cours de son activité salariée a été exposée à l'amiante peut, dans les textes, « bénéficier d'une *surveillance* médicale post-professionnelle prise en charge par la caisse primaire d'assurance maladie ». Les effets différés d'une exposition à l'amiante sont ainsi reconnus, tout comme la persistance du risque la vie durant : les pathologies peuvent en effet survenir plusieurs dizaines d'années après la période des expositions. En 1998, au terme d'années de débats, le législateur reconnaît également la perte d'espérance de vie liée aux expositions à l'amiante et permet aux salariés, sous certaines conditions très strictes, de bénéficier d'une retraite anticipée autrement appelée Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA)<sup>20</sup>. Mais toutes ces mesures ne concernent que les salariés et anciens salariés (du régime général).

Les victimes environnementales de l'amiante restent exclues de ces dispositifs. Elles ne sont pourtant pas invisibles dans ces années 1990. Comme les travaux d'Emmanuel Henry ont pu en rendre compte, les médias sont d'ailleurs plus réceptifs à leur situation qu'à celle des ouvriers (Henry, 2007). On s'inquiète des dangers liés à l'amiante dans les produits d'alimentation (le vin notamment), dans les grilles pain, dans les socles pour fer à repasser, dans l'air du métro... Toutefois, les seules victimes environnementales alors identifiées ont été contaminées par l'intermédiaire de salariés eux-mêmes exposés et entrent dans la catégorie des victimes par contamination « intrafamiliale ». C'est le cas par exemple de Francis Hamon, dont les médias s'emparent en 1995, au plus fort du « scandale de l'amiante » pour montrer que « nous sommes tous concernés<sup>21</sup> » et que « le danger est partout<sup>22</sup> ». Atteint d'un mésothéliome, ce jeune père de famille de 28 ans, n'a jamais travaillé au contact de l'amiante, mais résidait enfant à Thiant, à côté de l'usine Eternit de fibrociment, et jouait souvent dans la cour d'un salarié de cette usine : dans la cour où ses bleus de travail couverts de poussière étaient brossés, secoués, puis lavés. D'autres victimes le sont sur le lieu même de leur travail, du fait d'une exposition dite « passive », provenant non de leur activité mais de la nature des locaux, floqués ou non à l'amiante : c'est le cas par exemple des enseignants du lycée professionnel de Gérardmer, dans les Vosges, dont la plainte déposée par les veuves de

---

<sup>19</sup> Décret 93-644, modifié en 2011 (Décret 2011-2033).

<sup>20</sup> Article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999. Décret n°99-247 du 29 mars 1999 relatif à l'Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Acaata).

<sup>21</sup> Voir notamment *Envoyé spécial*, France 2, 28 septembre 1995. Retranscription de l'émission aimablement communiquée par Emmanuel Henry.

<sup>22</sup> Ibid.

six d'entre eux, décédés d'un cancer, relance les campagnes médiatiques en 1994 (Malye, 1996).

Mais en dehors de ces situations de contamination « intrafamiliale » ou « passive », qu'en est-il ? Dès le début des années 1970, à Condé-sur-Noireau, un territoire sur lequel se situent de nombreuses usines de textile amiante, une association de protection de l'environnement s'inquiète des conséquences de cette activité sur la santé des riverains. Le Collectif intersyndical Jussieu se fait le relais de ces inquiétudes dans le livre qu'il publie en 1977 sous le titre *Danger Amiante !* pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics (Collectif intersyndical, 1977, p. 13-52). Des études épidémiologiques étrangères invitent déjà à s'en inquiéter : en Afrique du Sud, le docteur Wagner révèle ainsi que le cancer de la plèvre dont sont victimes les mineurs d'amiante atteint aussi les riverains des usines<sup>23</sup>. Il apparaît donc, à rebours du principe « d'usage contrôlé » défendu par les industriels de l'amiante et relayé par les pouvoirs publics, que les fibres d'amiante sont loin d'être contenues dans l'enceinte des entreprises et qu'elles peuvent contaminer tout aussi bien les riverains que les salariés.

Au milieu des années 1990, le cas de Pierre Léonard représente l'une des premières preuves en France de l'existence de ces contaminations « purement » environnementales, ne se rattachant à rien d'autres qu'à la proximité du lieu de vie avec l'activité productive du CMMP. Poursuivant leur enquête et rapidement convaincus de l'ampleur des pollutions provoquées par l'activité du CMMP – au regard notamment de leur découverte de l'existence de plaintes récurrentes des riverains et de contrôles réguliers des institutions (près de 49 pour les premières et 101 pour les secondes sur les 54 années d'activité de l'entreprise<sup>24</sup>) – Nicole et Gérard Voide font dès 1998 l'hypothèse que le cas de leur frère et beau-frère n'est pas unique. Sollicités, des riverains du CMMP, anciens pétitionnaires leur parlent de décès dus à l'amiante. Il leur paraît indispensable de parvenir à rendre visible les dégâts humains et la responsabilité de l'industriel. Ils s'adressent alors, en 1998, au ministre de la santé, Bernard Kouchner, pour déjà poser les revendications qui deviendront les axes structurant la mobilisation collective autour des enjeux de justice et de prévention<sup>25</sup>. Au fil des années, de la découverte de nouvelles victimes et de leurs confrontations avec les institutions, cette demande va évoluer, se préciser. On observe à cet égard deux séquences importantes qui vont renforcer une conviction encore peu assurée au départ.

1. En 1999, une documentariste en formation aux Ateliers Varan se rend dans les locaux de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA), tout juste créée, dans l'idée d'y réaliser son film d'école. Elle y rencontre Gérard Voide, alors impliqué au sein de cette association qu'il a participé à créer : « *J'ai découvert cette histoire, Gérard m'a expliqué leurs démarches et je les ai suivis dans leur recherche, c'était un bon sujet, prendre la recherche en cours*<sup>26</sup>. » Avec son accord, elle le filme ensuite dans ses démarches, auprès des services de la mairie, de la préfecture, auprès des riverains, dans leur lecture des archives, sur le site lui-même permettant de conserver aujourd'hui des images d'un lieu aujourd'hui

---

<sup>23</sup> J. C. Wagner, C.A. Sleggs, P. Marchand, Diffuse Pleural Mesothelioma and Asbestos Exposure in the North Western Cape Province, *British Journal of Industrial Medicine*, 1960, 17, p 260/271

<sup>24</sup> Annexe 3 de l'étude CIRE/inVS de décembre 2007.

<sup>25</sup> Lettre au Ministère de la Santé du 20 octobre 1998 [archives GV].

<sup>26</sup> Entretien avec Frédérique Le Brun, 14 avril 2017.

disparu et réalise ainsi la toute première vidéo sur leur enquête<sup>27</sup>. « *J'avais l'impression qu'ils revenaient avec moi sur les lieux, mais non, ils investiguaient avec moi, c'était comme une co-enquête. J'arrivais avec un regard neuf, je leur faisais des suggestions, moi-même j'enquêtais, et j'ai découvert des familles, comme les Morize*<sup>28</sup>. » Si l'écho de cette production d'école reste faible, elle représente toutefois pour les époux Voide une confirmation de leurs doutes et appréhensions.

Ainsi, la rencontre avec Robert Morize, identifié par la documentariste lors de son tournage, est à cet égard emblématique. Devant la caméra, il offre aux époux Voide un témoignage précieux, le premier de l'intérieur du CMMP à partir duquel ils vont commencer à reconstituer son activité, comme un « puzzle » : « *Mon père a travaillé dans cette usine jusque dans les années 1959-1960. Il faisait l'entretien des machines. Alors quand on vient me dire qu'il n'y a pas eu d'amiante dans cette usine, ça c'est archifaux ! Mon père rentrait avec ses bleus à la maison et ben, il ramenait de la poussière d'amiante, et lui est mort de ça. [...] La charpente est pleine de poussières d'amiante.* » Il leur apprend aussi que sept frères et sœurs « *ont de l'amiante dans les poumons* » sans avoir jamais travaillé au contact de ces fibres jusqu'à sa sœur, la plus jeune, née en 1952. Lui-même est atteint d'une asbestose – dont il va décéder, comme deux de ses frère et sœur, d'un mésothéliome. Avec les Voide, il s'inquiète – « *Quand on voit où se trouve l'école, une usine comme ça, combien il y a eu d'enfants qui ont respiré... on a tous été contaminés...* » – et souhaite les rejoindre dans la plainte contre X que la famille Léonard a déposée en 1996. Au sortir de cette rencontre avec M. Morize, comme l'exprime Nicole Voide en 1999 devant la caméra : « *Maintenant, il n'y a plus à se poser de questions. On peut dire maintenant qu'on a toutes les preuves !* »

2. La seconde séquence « fondatrice » se déroule durant la première réunion publique que les époux Voide décident d'organiser avec Henri Pézerat en novembre 2000. Il s'agit d'informer les riverains et les anciens salariés des risques liés à cette usine dont le site reste alors ouvert à tous vents et susceptible d'être démolie, sans précaution, à quelques mètres de l'école. La salle est rapidement pleine et les témoignages sont immédiats, de la part d'anciens salariés du site ou de riverains : Abdelkader Mezoughi explique ainsi que son « *père est mort à cause de cette boîte et cinq autres membres de [sa] famille aussi*<sup>29</sup> », l'ancien ébéniste Edmond Tanner raconte qu'il a un cancer de la plèvre et qu'il « *ne respire plus* », Robert Morize témoigne pour sa famille... « *C'est possible, c'est même certain : ce qu'on découvre là en direct, c'est qu'une véritable épidémie de maladies graves et de cancers souvent mortels frappe l'ancien quartier champêtre où partaient s'installer en 1936 les anciens ouvriers du Front Populaire* », relate Fabrice Nicolino alors journaliste à *Politis*<sup>30</sup>. Il a fallu un article, le premier, dans le magazine *Viva*, des mutuelles de France, pour que *le Parisien* s'empare ensuite de ce dossier « local », puis d'autres, entamant une longue série d'articles et de présences radiophoniques et télévisuelles. La plainte que les Voide ont déposée auprès du tribunal de Bobigny en 1998 est alors décrite par la presse comme la première « *pour cause*

---

<sup>27</sup> Officiellement, il n'y a pas de danger, Frédérique Le Brun, novembre 1999, documentaire de 22 minutes réalisé dans le cadre des Ateliers Varan, en ligne sur [www.ban-asbestos-france.com](http://www.ban-asbestos-france.com)

<sup>28</sup> Entretien avec Frédérique Le Brun, 14 avril 2017.

<sup>29</sup> Fabrice Nicolino, « Amiante, un crime social », *Politis*, jeudi 11 janvier 2001, p. 26-29.

<sup>30</sup> Ibid.

*de contamination environnementale à l'amiante en région parisienne<sup>31</sup>* » renforçant l'attention que vont prêter les médias à cette situation. Le cas de Pierre Léonard n'est plus isolé, il s'inscrit dans une communauté de destin d'autres anciens écoliers, anciens riverains, anciens salariés. S'opère ainsi un glissement d'un problème individuel à un problème collectif, de santé publique. Trois mois plus tard, à l'issue d'une nouvelle réunion publique (février 2001), et alors qu'une Association départementale des victimes de l'amiante (ADDEVA93) vient de se créer en Seine-Saint-Denis, un Collectif des riverains et victimes du CMMP voit le jour qui regroupe aussitôt 70 personnes – elles sont 400 aujourd'hui. Portée jusqu'alors par deux personnes, en lien avec des chercheurs, des juristes, des militants de plusieurs associations de défense des victimes de l'amiante, la mobilisation s'élargit à ces nouvelles structures associatives. D'autres les rejoindront ensuite.

### **La lente réponse des autorités sanitaires**

Gérard et Nicole Voide ont reconstitué dans une fiche mémoire la longue chronologie des démarches engagées et des réponses des pouvoirs publics sur ce volet du recensement des personnes exposées. On en rappelle ci-dessous les principales séquences en mettant en regard les mises en œuvre respectives des associations et des autorités sanitaires.

<b>La recherche active des personnes exposées</b>		
	<b>Les associations</b>	<b>Les autorités sanitaires</b>
1998	Le Collectif remet au ministre de la Santé Bernard Kouchner la demande de recensement des victimes environnementales du CMMP. Elle est renouvelée auprès du préfet en 2001, puis régulièrement, jusqu'à aujourd'hui. Elle suggère de s'appuyer sur les registres des élèves des écoles mais aussi sur les listes électorales pour retrouver les anciens riverains.	
2001	Le Collectif débute ses premières permanences pour informer et accompagner les victimes dans leurs démarches de réparation.	Le préfet déclare qu'il n'y aura pas de recensement tant que le « signal sanitaire » de victimes environnementales n'est pas validé scientifiquement.
2003	Discussions entre les associations et la CIRE/INVS en vue d'une étude répondant à l'exigence du préfet.	
2005-2006	Le collectif des riverains accepte de recueillir le consentement des victimes qu'il a recensées pour permettre aux épidémiologistes de la CIRE/INVS de les questionner et d'avoir accès à leurs dossiers médicaux.	
2007		Publication de l'étude CIRE/INVS réalisé sur la base des dossiers fournis par le Collectif deux ans auparavant : elle confirme l'existence d'une contamination environnementale « pure » à l'amiante (Sur les 21 cas retenus et étudiés, 11 sont d'origine purement environnementale ou

<sup>31</sup> Maïté Pineiro, « La famille de Pierre Léonard porte plainte pour contamination environnementale », *Viva*, septembre 2000, p. 8-12.

		<p>mixte à dominante environnementale liés au CMMP et préconisations en termes de suivi post-exposition.</p> <p>Mise en place d'un numéro Vert, dont aucun bilan ne sera tiré.</p>
2009	<p>Décembre. La municipalité d'Aulnay-sous-Bois (PS) créé un comité de pilotage « amiante » réunissant des élus municipaux, le service communal d'hygiène et de santé, les associations et le docteur Hubert Isnard, responsable de l'étude publiée en 2007 par la CIRE Île-de-France. Elle confie au docteur Maurice Allouche, médecin retraité, par ailleurs élu municipal d'opposition, le soin d'assurer une permanence hebdomadaire au sein du CMES.</p> <p>Ce COPIL va se réunir durant plus de 5 années au rythme d'au moins une fois tous les trimestres</p>	<p>La Haute autorité de santé (HAS) dans son rapport « Exposition environnementale à l'amiante : état des données et conduites à tenir », identifie sept sites concernés parmi lesquels Aulnay-sous-Bois<sup>32</sup> et énonce la préconisation suivante : « Les expérimentations pilotes de recherche active et de suivi de populations cibles ayant été exposées de manière environnementale à des niveaux élevés d'amiante doivent être poursuivies » (HAS, 2009, p70).</p>
2010	<p>Pour le Collectif des riverains et victimes du CMMP, cette étude est envisagée comme la première étape « vers deux à trois ans de "recherche active"<sup>33</sup> ».</p>	<p>Novembre. L'ARS acte le financement d'une étude de faisabilité dont il confie la réalisation au Giscop<sup>93</sup>. Elle doit débuter le 15 mars 2011.</p>
2013	<p>Selon le Collectif des riverains et victimes du CMMP, « tous les participants ont été unanimes pour saluer la qualité de cette étude qui se trouve être la première du genre de portée nationale et internationale. »</p> <p>Mars. Ban Asbestos rédige un projet SECA, comme suivi sanitaire des exposées CMMP d'Aulnay. Le COPIL demande à rencontrer le Directeur de l'ARS d'Ile-de-France, en vue de mettre en place la structure de recherche et de suivi post-exposition des populations exposées à la pollution du CMMP et des malades.</p> <p>Septembre. Première réunion du Comité de suivi local en présence de toutes les composantes du Copil d'Aulnay. Celui-ci propose à l'ARS de constituer une Société coopérative d'intérêt</p>	<p>Février. Le rapport « Étude de faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique autour de l'ancien site industriel de broyage d'amiante (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois » est présenté aux associations dans les locaux de l'ARS. Il estime le nombre de personnes exposées survivantes, démontre la possibilité de les retrouver en croisant les différentes sources d'archives publiques, (suggestion faite par collectif dès 2001). Préconise des modalités de suivi post expositions environnementales dans le respect des recommandations de la HAS selon lesquelles il fallait s'appuyer sur les dispositifs déjà existants pour les salariés. Propose des modalités d'information. Ce rapport est mis en ligne sur le site de l'ARS à la demande répétée des associations.</p> <p>Juillet. L'ARS accepte de mettre en place un dispositif de recherche active des anciens élèves de trois écoles proches du CMMP : il s'agit d'un « dispositif <b>progressif</b>, axé <b>dans un premier temps</b> sur la recherche des écoliers<sup>34</sup> ». Il reçoit le Copil amiante et propose la mise en place d'un comité de suivi local de cette opération.</p> <p>L'ARS refuse le statut Scic, précise le calendrier des opérations (appels d'offre diffusés fin octobre, candidatures retenues avant janvier 2014, opérations de recherche se terminant fin</p>

<sup>32</sup> Les autres étant l'université de Jussieu (Paris), la tour du Tripode (Nantes) et quatre sites d'affleurement de roches amiantifères (la Corse, La Girarde à Termignon, Pont de la Ramasse à Lanslebourg et Val de Péas à Château Ville Vieille). HAS, *Exposition environnementale à l'amiante : état des données et conduites à tenir*, 2009, p. 21-24.

<sup>33</sup> Voir site Banasbestos,

<sup>34</sup> Lettre de Claude Evin aux associations, le 25 juillet 2013 [archives GV].

	collectif (SCIC) afin de permettre à toutes les composantes concernées (associations, ville, ARS, victimes elles-mêmes, médecins...) d'être associées dans la mise en place de ce dispositif et des décisions à prendre	2014) et propose un point trimestriel.
2014	<p>Mai. Le nouveau maire (LR) reconduit le COPIL et propose deux salles au sein du CMES, l'une pour les permanences du docteur Allouche, l'autre pour les associations.</p> <p>Le Copil poursuit ses réunions et interpellations auprès de l'ARS. Il souhaite être partenaire à part entière du dispositif mis en place par l'ARS.</p> <p>Forte médiatisation de cette campagne de recherche des anciens élèves.</p> <p>Septembre. Le Maire appuie les démarches des associations auprès de la Ministre de la santé pour conserver les adresses des personnes retrouvées, dans la perspective d'organiser un suivi prospectif.</p>	<p>Le ministère de la santé édicte dans cette perspective un arrêté autorisant la Cpm93 à avoir accès à la base de données nationale des assurés sociaux (RNIAM) pour retrouver les adresses de ces anciens élèves à partir de leur nom de famille et leur date de naissance. Une campagne d'envoi de courrier se déroule durant plusieurs mois, elle concernerait 11 000 personnes.</p> <p>Une cellule d'écoute téléphonique est déléguée à une société privée.</p> <p>Décembre. Seules 2 000 lettres seraient parties sur les 11 000 visées<sup>35</sup>. 600 appels ont été recensés par la cellule d'écoute téléphonique.</p>
2015	<p>Confronté à un afflux d'appels et en désaccord avec les modalités retenues par l'ARS (voir tableau suivant), le COPIL décide en urgence de la création d'un Centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à un risque amiante (CI3A). Une permanence hebdomadaire est assurée par deux bénévoles professionnels de santé publique, une infirmière et un médecin.</p> <p>Avril. Candidature au programme Picri</p>	
2016	Début du programme Picri, construction des outils de recherche active des personnes exposées.	Sur le site de l'ARS <sup>36</sup> , les rapports jusqu'alors mis en ligne ont disparu. Il est mentionné : « Ce programme de recherche a été clôturé en novembre 2016. Les personnes pensant être concernées et qui n'auraient pas été identifiées par ce programme, sont invitées à consulter leur médecin traitant. »

La réponse des autorités sanitaires à cette alerte lancée par les époux Voide dès 1998 se déroule donc en trois longues étapes, rythmées par les manifestations et les motions d'un collectif constitué de quatre associations, élargi en 2005 aux parents d'élèves de l'école mitoyenne :

1. Confirmer la contamination environnementale (1998-2007 = 9 ans).
2. Confirmer la faisabilité d'une recherche active des personnes exposées (2007-2013 = 6 ans).
3. Lancer une recherche limitée aux anciens élèves de trois écoles et une campagne d'information vers un nombre inconnu de destinataires, celles-ci sous-traitées à une société extérieure et sans évaluation ni bilan de cette opération présentée comme une « première en France » (2013-2014 = 2 ans).

<sup>35</sup> Réunion du 9 décembre 2014 avec Claude Evin.

<sup>36</sup> [www.iledefrance.ars.sante.fr/comptoir-des-mineraux-et-des-matieres-premieres-cmmp](http://www.iledefrance.ars.sante.fr/comptoir-des-mineraux-et-des-matieres-premieres-cmmp) [consulté le 12 juillet 2019]

## **Le travail de recensement mené par les associations**

Jusqu'en 2009, les associations sont donc seules à effectuer le travail de recensement, ensuite soutenues par la municipalité d'Aulnay qui facilite la mise en place d'une permanence hebdomadaire assurée par un médecin retraité. À la fin 2014, un bilan réalisé par les associations fait état, parmi les personnes exposées au CMMP qu'elles ont pu identifier, de 138 malades dont 136 pathologies liées à l'amiante (certaines victimes en ont plusieurs) et une vingtaine pourraient être liées à l'exposition aux rayonnements ionisants du fait de la pollution environnementale au zircon radioactif (myélome, leucémies, cancer du foie, cancer des os, cancer des reins, cancer de la thyroïde, cancer du sein, cancer des ovaires, cancer de l'œsophage, maladie de Vasquez, cancer gastrique, cancer des testicules, cancer de la prostate, cancer des sinus, oedème pulmonaire...).

Parmi les 136 pathologies liées à l'amiante, elles distinguent :

- 31 % de mésothéliomes,
- 38 % de plaques pleurales,
- 7 % d'asbestose,
- 6 % d'épaississements pleuraux,
- 18 % de cancer broncho-pulmonaire.

Parmi les 138 personnes malades, 71 étaient déjà décédées (moyenne d'âge 67 ans) et leurs expositions étaient à 58 % environnementales, 10 % d'expositions mixtes (à Aulnay et ailleurs), 15 % d'exposition intra-familiale et 17 % dans le cadre du travail au CMMP.

Entre la publication de l'étude de faisabilité du Giscop93 et la construction du dispositif de recherche de l'ARS, de nombreuses réunions et échanges ont lieu au cours desquels plusieurs désaccords se font jour entre les membres du Copil et l'ARS, qui vont devenir de véritables lignes de fracture dans l'appréciation du type de suivi à mettre en place. L'étude du Giscop93, s'intéressant au dispositif de suivi post expositions professionnelles, avait témoigné de ses limites (Counil, Lysaniuk, Marchand, 2012) et, parmi elles, l'isolement du demandeur devant accomplir lui-même des démarches administratives et se confronter à un corps médical peu formé aux démarches de suivi post-exposition, en dépit de l'incitation à des dépistages indiscriminés (cancer du sein, cancer colorectal). Cette étude relatait l'expérience des anciennes ouvrières d'Amisol, une usine de broyage d'amiante à Clermont-Ferrand, qui étaient parvenues, les premières, en 1995, à infléchir localement le dispositif par la mise en place d'un centre dédié au SPPA au sein du service de médecine et santé au travail du Chu de Clermont-Ferrand « *pour que les gens ne soient pas seuls face à la maladie, aux démarches administratives* » selon les propos de Josette Roudaire, du Comité amiante prévenir et réparer Caper Auvergne (Boulet, 2011). Cette configuration au-delà d'un suivi médical, s'apparente à une forme de reconnaissance sociale d'un préjudice spécifique : « *On a tous la même histoire, celle d'avoir été exposé à l'amiante. Et ça, ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas une histoire privée, c'est une histoire collective, et c'est collectivement que nous voulons bénéficier d'un suivi. Pouvoir parler de nos angoisses, trouver des médecins formés à cette spécificité, nous ne sommes pas des gens qui toussent, nous sommes des gens contaminés*<sup>37</sup>. »

---

37 Entretien avec Josette Roudaire, présidente du Caper Auvergne, février 2012.

Les préconisations du Giscop<sup>93</sup>, tout comme les propositions des membres du Copil ne sont pas prises en compte au sein du dispositif proposé par l'ARS ce dont rend compte le tableau ci-dessous.

	<b>Ce que demandent les associations</b>	<b>Ce que met en place l'ARS</b>
	Une recherche active des écoliers de tous les groupes scolaires concernés, de tous les riverains, de tous les anciens salariés du CMMP et sous-traitants, du personnel communal et des agents de l'Éducation nationale concernés par cette contamination (environ 40 000 personnes)	La recherche active ne concerne que les anciens élèves et sur un périmètre restreint à trois écoles (Bourg1, Bourg2 et Ormeteau). L'ARS considère que la recherche des autres riverains, est trop complexe et que celle des anciens salariés du CMMP n'est pas de sa responsabilité mais de celle du ministère du travail.
	Participer à la rédaction du courrier adressé aux personnes exposées.	Le courrier rédigé sans les associations n'est pas personnalisé et s'apparente à une information générale.
	Proposer aux personnes exposées un suivi médico-psycho-social dans un seul lieu d'accueil et d'accompagnement <sup>38</sup> .	Le courrier transmis aux anciens écoliers les invite à consulter leur médecin traitant et mentionne le numéro de téléphone de la permanence mise en place à Aulnay, au sein du CMES.
	Garantir aux personnes concernées la prise en charge du coût de l'examen de référence (le scanner thoracique) comme c'est le cas en général dans le cadre d'un programme de dépistage.	
	S'appuyer sur l'expérience de suivi et d'accompagnement qu'ont les militants associatifs depuis une quinzaine d'années sur ce site. Les associations demandent d'être considérées comme des partenaires.	Une cellule d'écoute téléphonique est mise en place et sous-traitée à une société privée.
	Les associations proposent de former les répondants de la cellule téléphonique au regard de leur expérience.	La cellule d'écoute est mise en place sans information/formation par les militants associatifs ayant l'expérience des échanges avec des personnes exposées ou malades, à plus forte raison avec les proches et ayants droit de personnes décédées <sup>39</sup> .
	Suivre cette population sur le long terme, avec convocation périodique des personnes exposées. Se donner la possibilité de rester en contact avec les personnes concernées pour des examens ultérieurs et pour les informer du bilan de cette action de santé publique.	Le fichier reconstruit des adresses de ces anciens élèves est détruit au terme du premier envoi de courrier, en vertu de l'arrêté paru au JO du 19 juin 2014 selon lequel « Les données ainsi communiquées ne sont conservées que pendant la période nécessaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France pour proposer un suivi médical aux personnes concernées par l'envoi d'un unique courrier postal ». L'ARS et le ministère de la Santé évoquent la CNIL et le secret médical.

<sup>38</sup> « Non seulement cet accueil relève de la simple démarche humanitaire envers des personnes contaminées ou malades dont le seul tort est d'avoir habité à côté de l'usine poison, mais les pouvoirs publics devraient prendre conscience de leur dette envers eux car ils ont failli à leur tâche de protéger aussi bien la santé au travail à l'intérieur de l'usine du CMMP qu'à protéger la santé publique autour de l'usine », écrivent-elles dans une lettre à Claude Evin, le 16 octobre 2013 [archives GV].

<sup>39</sup> L'ouvrage de Virginie Dupeyroux, dont la grand-mère et le père sont décédés de mésothéliome à 37 ans d'écart, après avoir vécu et étudié à proximité du CMMP, en témoigne (Dupeyroux, 2018).



	<p>Pouvoir évaluer la démarche. Considérer les 500 premiers envois comme un groupe test et établir un bilan avant de poursuivre pour rectifier éventuellement la démarche.</p> <p>Se donner les moyens de recenser le nombre de pathologies liées à l'amiante, le nombre de dossiers de réparation.</p>	<p>Aucun bilan intermédiaire n'est fourni. Aucune évaluation finale de cette opération qualifiée de première en France par Claude Evin, alors directeur de l'ARS IDF, n'est réalisée.</p>

Pour accompagner la campagne de lettres lancée par l'ARS et participer à élargir la recherche active de personnes exposées, le collectif d'associations sollicite alors les médias. À la suite du *Parisien*, plusieurs journaux se font l'écho de cette campagne, tant à l'échelle nationale que dans la presse quotidienne régionale voire municipale. Cette médiatisation est à l'origine d'un afflux de coups de téléphone à l'ARS et au CMES (Centre municipal d'éducation pour la santé) d'Aulnay. Dans ce contexte, un centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à un risque amiante (CI3A) est créé au sein du CMES à l'initiative de la municipalité, des associations et d'une équipe de bénévoles professionnel. Ces derniers s'organisent en urgence pour répondre à la demande. L'un de ces bénévoles se souvient ainsi d'une absence de coordination avec l'ARS, préjudiciable aux permanences locales : « Comme il n'y a pas eu possibilité de se coordonner vraiment franchement, les premiers jets [de lettres] qui ont été envoyés, nous n'étions pas prêts. Nous étions en discussion avec la mairie pour avoir le téléphone, le bureau, etc. Et il y a une perte de 200 ou 300 coups de fil qui étaient d'autant plus importants que c'était en même temps que la médiatisation quand *Le Parisien Aujourd'hui en France* a fait un truc le dimanche sur toute la France. Il y a eu un paquet d'appels, certainement chez vous, qui ont été répercutés à la mairie et qui ont été perdus parce que le CI3A n'était pas en fonction<sup>40</sup>. »

À la mi-mai 2015, soit près de cinq mois après sa mise en place et à raison d'une permanence hebdomadaire, Marie-Françoise Rofort, infirmière bénévole au CI3, réalise un premier bilan :

- la permanence a reçu 20 personnes et 338 appels téléphoniques ;
- 345 questionnaires ont été envoyés aux personnes exposées à la pollution du CMMP ;
- 128 questionnaires sont revenus (soit un taux de retour de près de 40 %) de la part de personnes principalement âgées de 50 à 69 ans ;
- 58 % habitent actuellement en province ;
- 44 personnes ont joint leur résultat de scanner et, parmi elles, 11 sont malades de l'amiante et 8 dossiers sont en cours d'indemnisation par les avocats du Collectif des riverains et victimes du CMMP.

<sup>40</sup> Retranscription de la réunion entre les associations et l'ARS, février 2018.

**Le projet Picri : comprendre ce qui se joue, en termes de santé publique,  
dans les démarches respectives des autorités sanitaires et du mouvement citoyen**

L'appel à projet Picri intervient dans le contexte rappelé précédemment. De la part des associations, les attentes sont les suivantes, exprimées le 26 août 2015 par les lanceurs d'alerte, Gérard et Nicole Voide :

*« Nous voudrions exposer nos préoccupations :*

*1. PICRI devrait nous aider à réaliser sur une nouvelle échelle le suivi post-exposition dans l'esprit des recommandations de l'étude GISCOP. Ce serait en effet une première puisque le suivi post-exposition ne s'applique pour le moment qu'aux professionnels et encore de façon embryonnaire. Notre expérience montre l'importance de ce suivi :*

*a. Pour les malades, il y a besoin de conseils et d'accompagnement complémentaires aussi bien en province qu'en région parisienne face à l'annonce des médecins et au développement de la maladie, notamment pour les mésothéliomes et les cancers broncho-pulmonaires, ce qui vaut une mort annoncée*

*b. Pour l'aide à la gestion de ce qu'il faut bien appeler « la fin de vie ». Tous les cas sont évidemment douloureux aussi bien pour la victime que pour son entourage, certains cas de notre connaissance se sont passés du mieux possible si l'on peut s'exprimer ainsi (sédation, coma artificiel, etc ...) mais d'autres ont pris des proportions dramatiques et intolérables (la fin aux urgences dans les hurlements, délires provoqués par la morphine, conflit entre urgentistes et la famille, impuissance des médecins se déclarant non informés face à ces situations, etc ...). Notre mouvement devrait aider à la réalisation de ces problèmes*

*c. Pour les malades moins atteints (plaques et épaissements) comme pour les exposés dont le scanner est négatif, nous enregistrons toutes sortes de réactions (dénis, acceptations, résignations, révoltes, angoisse, dépression). Comment le mouvement peut-il aider à gérer ces cas (réunions, groupes de paroles, consultations individuelles, etc ...)*

*d. Idem pour l'aide aux proches des victimes décédées (veufs, veuves, enfants, proches, etc...<sup>41</sup> »*

Ces attentes fortes sont issues de près de vingt ans de pratiques d'écoute et de soutien dans le cadre du collectif des riverains. Dans le cadre du financement accordé par le Conseil Régional d'Ile de France, un partenariat institutions-citoyens (PICRI) se met en place afin de développer une étude/action réunissant scientifiques et militants associatifs dans le but de recenser les victimes, d'assurer leur suivi sanitaire et de les accompagner dans leur accès aux droits à réparation.

A l'évidence, les militants attendaient que le Centre d'Accompagnement et d'Information des victimes de l'Amiante d'Aulnay-sous-Bois (CIA), animé d'abord par des professionnels de santé bénévoles (un médecin, une infirmière-géographe, une chercheuse en santé publique), soit rapidement institutionnalisé en un Centre de Suivi post-exposition professionnelle et environnementale, en réseau avec les services de pneumologie et de radiologie, permettant une prise en charge de qualité pour les victimes. L'enjeu était également collectif, puisqu'il s'agissait aussi de construire les outils d'un recensement rigoureux des victimes, susceptible

---

<sup>41</sup> Courriel de Gérard et Nicole Voide adressé aux membres du Copil, 26 août 2015.

de permettre de mesurer l'impact d'une telle catastrophe sanitaire. C'est le projet que l'HAS dans ses recommandations semblait soutenir.

Dans son étude de faisabilité, l'équipe du GISCOP 93 avait pour sa part fait un bilan d'expériences étrangères témoignant de l'importance de tels dispositifs pour l'amélioration de la prise en charge des personnes exposées mais aussi pour appréhender l'impact sanitaire de pollutions environnementales (voir en annexe les extraits du rapport de l'étude de faisabilité).

La candidature du projet PICRI présenté par le GISCOP93, en coopération avec les associations, auprès du conseil Régional d'Île-de-France a été déposée en avril 2015. L'avis favorable du jury a été rendu en juillet 2015. La commission des élus du conseil régional a eu lieu le 8 octobre 2015. Le projet a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cours de ces trois ans, le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni une quinzaine de fois. Des démarches auprès de la CNIL et du CCTIRS, ont été conduites dès 2016, pour obtenir l'autorisation de l'exploitation des données en particulier pour le volet géographique de l'étude. Il a fallu attendre le début 2017 pour obtenir l'autorisation. Une seconde demande toujours en cours vise la mise en place d'une plate-forme d'auto-signallement.

Nous présentons ci-dessous les différentes démarches de recherche active qui ont été engagées pendant le temps du projet.

#### *Le CI3A : une expérience pilote reposant sur des bénévoles*

Les outils d'information et d'accompagnement mis en place par le CI3A au terme d'échanges au sein du COPIL mêlant les différentes expériences, celles des spécialistes de santé publique bénévoles et celles des associations de victimes, ont été les suivants :

- un questionnaire pour les personnes s'étant identifiées comme exposées,
- une brochure résumant l'histoire de l'entreprise et de sa contamination environnementale,
- un courrier aux médecins,
- une base de données recensant les nouvelles personnes identifiées.

Une permanence téléphonique et physique a également été assurée, à un rythme hebdomadaire, jusqu'au dernier trimestre 2017, puis plus occasionnellement. Elle a permis d'informer les riverains sur leurs expositions passées, d'expliquer l'importance et la nature d'un suivi médical, d'apporter un soutien dans les démarches de réparation et de recueillir des informations auprès des victimes (personnes exposées et malades) pour rendre compte des conséquences de la pollution par le CMMP.

Les professionnels bénévoles du CI3A ont aussi réalisé des démarches pour élargir la recherche des personnes exposées, notamment aux agents municipaux et au personnel de l'Éducation nationale, ignorés par la campagne lancée par l'ARS. Des courriers ont été envoyés en ce sens. Une réunion a pu avoir lieu entre les bénévoles du CI3A et le service santé et sécurité au travail (médecin du travail, infirmière du travail, responsable du service) de la ville d'Aulnay le 16 mars 2017. Le service a donné son accord de principe pour effectuer une recherche dans les fichiers de la ville des personnes ayant travaillé dans les zones

exposées aux retombées du CMMP, et transmettre un fichier comprenant Nom, prénom et dernier domicile connu. Les critères retenus pour rechercher les agents seraient :

- périodes d'exercice : 1938-1959 et 1969-1975 ;
- lieux d'exercice : définis par la cartographie des panaches et la liste des rues mise en annexe du rapport Giscop ;
- les métiers : Ont été évoqués : espaces verts, cimetière, voiries, gardiens parc dont ceux logés sur place, police municipale, pompiers et pour les métiers au sein de bâtiments : instituteurs ayant participé à la surveillance des cantines et des garderies, ASEM, personnel d'entretien dans les écoles, enseignants du conservatoire de musique et danse.

Faute de force et de moyens, le projet de suivi des personnels municipaux exposés à l'amiante du CMMP est resté en l'état mais ces démarches ont prouvé qu'il était possible de recenser les personnes concernées par les débordements du CMMP. L'Éducation nationale n'a en revanche jamais donné suite, laissant dans l'ombre les personnels qui ont été exposés dans l'exercice de leur fonction dans les locaux des trois groupes scolaires à proximité de l'usine CMMP.

Le bilan du CI3A, animé par des bénévoles, est contrasté. L'envoi et le suivi des questionnaires, leur relance, l'accueil des personnes à la permanence sont à relier à la campagne d'envoi de courriers de l'ARS et à la médiatisation entretenue par les associations : toutes ces démarches ont permis de rendre visible l'existence de plusieurs centaines de personnes ayant subi cette contamination, qu'elles soient en bonne santé, malades ou décédées. La permanence a permis également à nombre d'entre elles, en lien avec le Collectif des riverains, d'accéder à l'indemnisation via le FIVA. C'est donc sur le versant de la réparation individuelle que les résultats sont les plus tangibles, mais toujours du fait de l'implication des bénévoles (CI3A, associations). Car l'institutionnalisation souhaitée ne s'est pas concrétisée. Les professionnels bénévoles, souvent happés par différentes tâches, se sont épuisés. La mairie d'Aulnay – avec le CEMS – a été le seul soutien institutionnel effectif à leur action par la mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement. Même si une rencontre initiale avec les médecins des services de pneumologie et de radiologie de l'Hôpital Robert Ballanger pouvait laisser entrevoir une collaboration possible, celle-ci ne s'est pas concrétisée, le service de pneumologie ayant notamment été déstabilisé par le décès de son responsable, le docteur Mathieu, en juin 2016, très engagé aux côtés des associations et des victimes, et par manque de temps de la part des bénévoles.

#### *Une relance par le Collectif des riverains*

La dernière démarche-pilote menée par le Collectif des riverains et des victimes du CMMP début 2018, alors que la permanence du CI3A n'est plus assurée, révèle tout l'intérêt d'une recherche de proche en proche. En reprenant les dossiers des familles déjà suivies, les époux Voide ont pu identifier 150 personnes supplémentaires, de proche en proche, frère ou sœur, enfants, etc. Ils leur ont alors adressé un questionnaire avec une enveloppe de retour préimprimée et une lettre d'accompagnement (voir annexe).

Les résultats de cette démarche au 3 avril 2018 sont éloquentes :

- 18 adresses erronées – certains dossiers ayant été ouverts 17 ans auparavant ;

- 1 refus de participer à l'enquête
- 43 questionnaires remplis et retournés (28,6%)
- 82 nouvelles personnes exposées recensées, dont 1 malade
- Une forte proportion située en province.

Cette démarche du collectif des riverains témoigne de la possibilité d'un recensement qui aurait pu être entrepris de façon systématique si un cadre institutionnel avait pu être mis en place par les autorités sanitaires. Comme le dit Pierre Lascoumes : « *Les associations sont souvent prises en tenaille entre deux contraintes. D'une part, l'État (et de plus en plus les collectivités locales) ne leur accorde pas des moyens financiers proportionnels aux responsabilités qu'on leur demande d'exercer. Le volontariat demeure leur ressource principale avec tous les aléas que comportent le militantisme et les fluctuations de l'engagement.* » (Lascoumes, 2018, p. 59)

### *Les réunions publiques et la médiatisation*

Par ailleurs, la médiatisation a joué un grand rôle dans la recherche active, tout comme les deux réunions publiques organisées dans le cadre du PICRI, l'une en mai 2016, l'autre en mai 2018 (voir affiches d'annonce en annexe). Lors de chacune d'entre elles, de nouvelles personnes exposées, dont certaines malades, se sont fait connaître.

Le cas de Virginie Dupeyroux est à cet égard particulièrement emblématique. Elle prend le micro lors de la réunion publique de mai 2016 pour expliquer les raisons de sa présence, elle qui réside à 250 km au Sud de Paris :

*« Je suis la fille et la petite-fille de deux victimes d'Aulnay. C'est la deuxième fois de ma vie que je viens ici. Je suis déjà venue en 1993 en voiture, avec mon père. Il a vécu rue Paulet, il a vécu ici de sa naissance à ses 19 ans. Il est parti d'ici en 1961. Au moment où ses parents, mes grands-parents paternels sont partis dans la Nièvre. En 1978, ma grand-mère est décédée d'un mésothéliome. Nous n'avons pas compris. Nous n'avons jamais compris, jusqu'à l'année dernière ce qui s'était passé. En 2014, le cauchemar a recommencé avec mon père, donc le cadet de leurs cinq enfants, celui qui a vécu le plus longtemps à Aulnay. Ça a été la stupéfaction totale. Il n'avait jamais été en contact avec l'amiante à sa connaissance. Et je voulais remercier surtout Monsieur et Madame Voide, parce que leur médiatisation nous a permis de comprendre. De comprendre, pas de digérer parce que ça va faire huit mois demain qu'il est parti. [...] C'est terrible. Mais heureusement que vous avez fait ce travail-là, heureusement parce que nous n'aurions jamais compris ce qui s'était passé<sup>42</sup>. »*

Lorsqu'en novembre 2014, il découvre la Une du *Parisien Aujourd'hui en France*<sup>43</sup>, il est trop accaparé par ses traitements et l'espoir d'une meilleure santé pour vraiment réaliser que sa maladie peut être liée à ses années de jeunesse à Aulnay-sous-Bois, plus de 50 ans auparavant. C'est son médecin généraliste qui l'informe, suite à la réception de la lettre de l'ARS en février 2015 ; qu'il a été recensé comme victime potentielle de l'amiante pour avoir fréquenté l'école du Bourg à Aulnay-sous-Bois. Il a eu le temps de faire parvenir le nom de

<sup>42</sup> Retranscription de la réunion publique du 13 mai 2016.

<sup>43</sup> Marc Payet et Gwenaél Bourdon, « Le nouveau scandale de l'amiante », *Aujourd'hui, en France*, 26 novembre 2014.

ses anciens amis d'enfance au Collectif des riverains et des victimes du CMMP, ceux qui fréquentaient son école, parmi elles Daniel Morize, l'une des premières victimes identifiées par les Voies 20 ans plus tôt. Virginie Dupeyroux a depuis publié un livre sous la forme d'un dialogue avec son père, à partir du journal de sa maladie, *Amiante et mensonge : notre perpétuité - Journal de Paul et Virginie* (Dupeyroux, 2018). Cet ouvrage joue à son tour un rôle dans la recherche active des personnes exposées : ainsi à partir d'un site internet dédié<sup>44</sup> et des soirées de présentation de son livre auxquelles elle est invitée, Virginie Dupeyroux a pu elle-même retrouver la trace d'anciens riverains. Comme elle, plusieurs centaines de personnes se sont faites connaître aux CI3A et aux associations.

### *L'apport géographique*

Dans le cadre d'un stage et d'un mémoire de master1 en géographie mené dans le cadre du projet Picri, Léa Prost a ainsi pu croiser les dossiers suivis par le Collectif des riverains et victimes du CMMP, par l'Addeva93 et par le CI3A. A partir de ces données loin d'être exhaustives, elle a pu établir ce bilan en juin 2016 :

- 352 personnes ayant été exposées ont pu être identifiées par les seules associations
- 234 d'entre elles ont été ou sont malades, soit 66,48% (53 sont atteintes d'un mésothéliome, 78 de plaques pleurales, 33 de cancers broncho-pulmonaires)
- 89 sont décédées, soit 39,3%,
- Le taux de décès prématuré (avant 65 ans) est de 40,9%.

Les tableaux ci-dessous (empruntés à Prost, 2016) représentent la distribution des personnes malades selon leur type d'exposition et le nombre de situations d'exposition, une même personne pouvant cumuler plusieurs types d'exposition.

	<b>Nombre d'individus</b>	<b>Part en %</b>
<b>Exposition environnementale</b>	208	88,89
<b>Exposition professionnelle Cmpmp</b>	39	16,67
<b>Exposition professionnelle autre</b>	21	8,97
<b>Exposition intrafamiliale</b>	35	14,96
<b>Nombre d'exposés malades</b>	<b>234</b>	<b>100</b>

	<b>Nombre individus</b>	<b>Part en %</b>
<b>1 type d'exposition</b>	163	69,66
<b>2 types d'exposition</b>	59	25,21
<b>3 types d'exposition</b>	6	2,56
<b>4 types d'exposition</b>	1	0,43
<b>Non renseigné</b>	5	2,1
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>100</b>

<sup>44</sup> <http://amiante-et-mensonge-notre-perpetuite.com/>

Parmi les personnes victimes d'une exposition environnementale, on observe que 41% sont d'anciens élèves des écoles à proximité. Et, sur les 69 personnes ayant fréquenté l'école du Bourg 2 (filles) – située à moins de 200 mètres de l'usine – près de 58% ont été ou sont malades. D'autres situations ont été identifiées comme source supplémentaire d'exposition ainsi de la fréquentation du cimetière mitoyen de l'usine, du fait d'avoir joué dans la cour de l'usine lorsque celle-ci était encore en fonctionnement, du fait de s'être approvisionné en fruits et légumes chez le maraîcher dont le terrain était mitoyen de l'usine ou encore du fait d'avoir emprunté, pour se rendre à l'école, le même itinéraire que les camions de l'usine qui livraient les sacs d'amiante. (Prost, 2016).

Léa Prost a également pu identifier 37 personnes ayant été salariés du CMMP ; parmi elles 32 sont malades, parfois atteintes de plusieurs pathologies. En juin 2016, elle dénombrait ainsi 10 cas de mésothéliome, 13 cas de plaques pleurales, 8 cas d'asbestose, 3 cas de cancer broncho-pulmonaire. Ces anciens salariés du CMMP n'apparaissent pas dans les statistiques des maladies professionnelles liées à l'activité de cette entreprise et n'ont pas été recherchées par les autorités sanitaires.

Enfin, elle a également pu développer, dans le cadre de son master 2, en lien étroit avec les membres du Copil, le prototype d'une plateforme d'auto-signallement en ligne (voir maquette en annexe). Entamées en 2018, des démarches devant la CNIL sont toujours en cours. Si cette plateforme était autorisée à voir le jour, elle pourrait jouer un rôle déterminant dans cette recherche active.

### *Investissement de la municipalité et autres collectivités territoriales*

Après plusieurs années de négation du risque, en 2005, au regard de la mobilisation d'une partie toujours plus nombreuses de la population d'Aulnay et notamment des parents d'élèves inquiets des risques pour leurs enfants scolarisés dans l'école du bourg, le maire constitue un comité d'information et de surveillance constitué du député de la circonscription, des conseillers régionaux, généraux et municipaux et des associations.

En 2009, le nouveau maire (PS) constitue un comité de pilotage pour la recherche active, démarche qui sera poursuivie par son successeur (LR). Ce Comité de pilotage sera un lieu d'échanges et de prise de décision particulièrement important concernant les démarches auprès de l'ARS, la décision de soumettre une demande dans le cadre du programme Picri du Conseil Régional, de donner un espace au CI3A dans le cadre du CMES, de poursuivre la présence aux aléas du chantier de déconstruction, d'envisager les procédures judiciaires éventuelles en lien avec le cabinet d'avocat TTLA. En effet l'action judiciaire a « armé » le mouvement citoyen pour la prévention de risques futurs (dans la phase de décontamination et de déconstruction de l'usine) et pour que justice soit rendue aux victimes (professionnelles et environnementales) du passé. Ce rôle de l'action judiciaire dans les différentes dimensions de la mobilisation citoyenne fait l'objet d'un article en cours de rédaction par François Lafforgue (avocat) et Annie Thébaud-Mony (sociologue). Il vise à examiner les différents niveaux de responsabilité de l'exploitante mais aussi de l'État, dans le cadre d'une analyse des possibilités d'action offertes par la justice mais aussi ses limites, au service d'enjeux majeurs de santé publique.

Le Conseil général (puis départemental) a également joué un rôle très important, en soutien à l'action des associations, face à l'État. Dans les différentes étapes de mobilisation, le CG de la Seine-Saint-Denis, soucieux des inégalités sociales de santé sur son territoire, a toujours soutenu les enjeux de justice environnementale et de santé publique, le dossier étant porté par des médecins de santé publique du service de prévention et d'action sanitaire et notamment Michèle Vincenti-Delmas et Valérie Grassulo.

## **Conclusion**

Les associations ont donc pu démontrer qu'une recherche active est possible. Avec leurs seuls moyens, elles ont engagé des démarches qui ont permis de recenser et d'accompagner plus de 352 personnes, dont 234 victimes ou leurs ayants droit. Ces démarches ont été accomplies intégralement dans le cadre d'un travail associatif bénévole, parfois en lien avec le service de pneumologie de l'Hôpital Robert Ballanger, surtout avant le décès du Dr Marc Mathieu. Mais le projet de Centre de suivi, tel qu'il avait été envisagé dans le cadre de l'étude de faisabilité du GISCOP 93 n'a pas vu le jour. La richesse des matériaux recensés dans la première partie de ce rapport ouvre encore de nombreuses pistes d'investigation.

Après l'envoi de lettres à quelques milliers d'anciens élèves des écoles du Bourg, l'ARS n'a pas engagé de suivi des destinataires, ni dans une perspective médico-clinique (connaître leur état de santé), ni en termes de santé publique (évaluer l'impact de cette catastrophe sanitaire). En dépit des demandes des associations, aucun bilan de sa propre action n'a été menée par l'ARS). Les rapports 2007 (étude CIRE/INVS) et 2012 (étude GISCOP 93) ont été retirés du site de l'Agence dont les archives sur ces vingt ans de recherche-action en santé publique, s'il en existe encore, ne sont pas accessibles.

Revenant aux objectifs initiaux de cette recherche, nous pouvons conclure que ce qui relève de la responsabilité des associations et des collectivités territoriales a connu des développements importants pour la prévention d'atteintes à la santé liées à l'amiante et au zircon radioactif broyés pendant des années dans l'usine du CMMP à Aulnay-sous-Bois. Le site a fait l'objet d'une couverture médiatique de qualité et de longue durée qui a permis de briser l'invisibilité de victimes environnementales de l'amiante. En revanche, les services de l'État n'ont pas ouvert d'espace d'institutionnalisation du suivi post-exposition environnementale. Sachant l'échec actuel du suivi post-professionnel en France, à de rares exceptions, nous ne pouvons qu'exprimer les regrets, tant des chercheurs que des militants associatifs, de constater que cette expérience-pilote en est restée à l'ébauche d'un dispositif de santé publique qui pourrait avoir une portée majeure sur la production de connaissances, mais aussi la reconnaissance et la prévention des cancers. L'épidémie de cancer a atteint le niveau extrêmement élevé de 400 000 nouveaux cas par an (Données INCa 2018). Ne serait-il pas temps d'organiser le suivi sanitaire des personnes exposées à des cancérogènes tant sur le plan professionnel qu'environnemental ?



## Liste des productions et publications liées à ce programme

Ce programme de recherche a donné lieu à plusieurs communications, deux mémoires et à la publication d'articles. D'autres sont en cours de rédaction.

### **Chapitres d'ouvrage :**

Prost Léa et Benjamin Lysaniuk (2019), « Mise en visibilité des impacts sanitaires du CMMP d'Aulnay-sous-Bois », dans Actes du colloque Cigeos (à paraître).

Lysaniuk Benjamin (2018), « Le sens des cartes », dans Marie Gaille (dir.), Pathologies environnementales. Identifier, comprendre, agir, Paris, CNRS, 2018, p. 113-136.

### **Articles dans des revues scientifiques à comité de lecture**

Prost Léa, Benjamin Lysaniuk, Myriam Baron (2019 – soumis), « Construire la mémoire des maladies générées par l'usine d'amiante d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis, France) quand les traces de l'activité passée ont disparu », Cahiers de Géographie du Québec.

Marchand Anne (2019 – en cours de rédaction), « Poussières d'amiante et victimes différenciées. Le cas du CMMP », Sociétés contemporaines, dans le cadre du dossier coordonné par Renaud Bécot, Marie Ghis-Malfilatre, Anne Marchand, « Santé au travail, santé environnementale : quelles inclusions, quelles exclusions ? »

Thébaud-Mony Annie et François Lafforgue (2019 – en cours de rédaction), « Quand l'action juridique rejoint l'action citoyenne : l'exemple du CMMP à Aulnay-sous-bois »

### **Communications :**

*- lors de rencontres internationales*

Marchand Anne (2019), « Quand un conflit environnemental réactive des protestations passées : le cas d'une contamination à l'amiante à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis, France) », congrès ESEH (Société européenne d'histoire environnementale) 2019 – Tallinn/Estonie, août.

Prost Léa, Myriam Baron, Benjamin Lysaniuk (2018), « Hémopathies malignes dans la région d'Avignon, intérêts des approches géographiques dans l'évaluation des risques d'exposition cancérigène Colloque international « Contaminations, environnement, santé, société : de l'évaluation des risques à l'action publique », Toulouse/France, 4-6 juillet.

Marchand Anne (2018), « “On ne trouve que si on cherche” : le rôle d'une mobilisation sociale dans la production de la connaissance sur l'existence d'un risque sanitaire lié à l'amiante. Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis », Colloque international « Contaminations, environnement, santé, société : de l'évaluation des risques à l'action publique », Toulouse/France, 4-6 juillet.

Prost Léa, Benjamin Lysaniuk, Myriam Baron (2018), « Mémoires de maladies industrielles à Aulnay-sous-Bois. Valorisation/dévalorisation du territoire entre reconnaissance et effacement », Colloque International du CIST « Représenter les Territoires », Rouen/France, 22 au 24 mars.

Prost Léa et Benjamin Lysaniuk (2017), « A cooperation between GIS COP 93 and the citizen movement : rebuilding the memory of a territory through collaborative mapping », Colloque international Breaking the Invisibility of Occupational Cancers, Paris/France, juin.

Prost Léa et Benjamin Lysaniuk (2016), « Mise en visibilité des victimes d'une exposition environnementale à l'amiante : le cas du CMMP d'Aulnay-sous-Bois », VI<sup>e</sup> Colloque International CIGEOS, Lyon/France, 10-12 septembre.

Lysaniuk Benjamin, Léa Prost & the Giscop team (2016), « Twenty years of social conflict around an asbestos grinding site », Poster presented at the 28th congress of the International Society for Environmental Epidemiology, Roma/Italie, 2-4 september.

- lors de rencontres nationales :

Marchand Anne, « Comment nuancer le caractère dit "local" d'une mobilisation. L'exemple de riverains mobilisés contre les débordements industriels d'une usine de broyage d'amiante, Aulnay (Seine-Saint-Denis, France) », 8<sup>e</sup> Congrès de l'Association française de sociologie, RT21 mouvements sociaux, Aix-en-Provence, 27/30 août 2019.

Prost Léa, Benjamin Lysaniuk, Myriam Baron (2018), « Risques d'expositions cancérogènes – Illustration à partir des cas de Givors, Aulnay-sous-Bois et du département du Vaucluse », Premières Rencontres de Géographie de la Santé, Lyon, France, 14 & 15 juin.

- Lors de journées d'étude :

Marchand Anne (2017), « Une usine de broyage d'amiante au cœur du bourg: le Comptoir des minéraux et matières premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Retour sur une mobilisation de riverains contaminés », Journée d'étude « Nuisances industrielles, dans et hors l'entreprise » organisée par Renaud Bécot et Geneviève Massard-Guilbaud, Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, 20 avril.

### **Mémoires de master**

Prost Léa (2017), *La cartographie pour (re)construire la mémoire d'un territoire à risque, le cas de la pollution environnementale à l'amiante issu du Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois, Seine-Saint-Denis (93)*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Myriam Baron, Universités Paris Nanterre/ Paris Créteil, juin 2017.

Prost Léa (2016), *Mise en visibilité des victimes d'une exposition environnementale à l'amiante, le cas de Comptoir des Minéraux et des Matières Premières, Aulnay-sous-Bois, Seine-Saint-Denis*, Mémoire de Master 1, sous la direction de Virginie Chasles et Thomas Zanetti, Université Jean Moulin Lyon 3, juin 2016.

### ***Interventions de valorisation***

Intervention le 11 mai 2018 d'Émilie Counil au collège Christine-de-Pisan d'Aulnay-sous-Bois pour présenter aux élèves d'une classe de quatrième comment les scientifiques ont travaillé pour démontrer les effets de l'usine CMMP sur la santé des riverains. Cette intervention a eu lieu dans le cadre d'un projet de création théâtrale porté par Elsa Sabado, journaliste. Voir l'article du *Parisien* : [www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-les-collegiens-decouvrent-l-histoire-de-l-usine-poison-11-05-2018-7710936.php](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-les-collegiens-decouvrent-l-histoire-de-l-usine-poison-11-05-2018-7710936.php)

Un article du *Parisien* évoque le projet Picri : [www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-sous-bois-93600/aulnay-nouvelle-etude-pour-cibler-les-victimes-de-l-usine-poison-25-01-2016-5483635.php](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-sous-bois-93600/aulnay-nouvelle-etude-pour-cibler-les-victimes-de-l-usine-poison-25-01-2016-5483635.php)

### **Productions à venir**

Les actes du colloque de clôture du Picri organisé le 12 novembre prochain, voir programme en annexe.

Un livre/images retraçant la longue mobilisation du collectif d'association, en partenariat avec le Centre d'histoire du travail.

Une exposition de 12 panneaux, destinée à circuler dans d'autres lieux, en soutien à d'autres mobilisations, en partenariat avec le Centre d'histoire du travail.

## Références citées

Akrich Madeleine, Barthe Yannick, Rémy Catherine, *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, « Sciences sociales », 2010.

Barthe Yannick, *Les retombées du passé: le paradoxe de la victime*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 2017.

Beck Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

Borraz Olivier, Devigne Michel, Salomon Danielle, *Controverses et mobilisations autour des antennes relais de téléphonie mobile*, Paris, Centre de Sociologie des Organisations, 2004.

Bruno Anne-Sophie, Éric Geerkens, Nicolas Hatzfeld et Catherine Omnès, « La santé au travail. Regards comparatistes sur l'historiographie récente », dans Anne-Sophie Bruno, Éric Geerkens et Nicolas Hatzfeld (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Pour une histoire du travail », 2011.

Bullard Robert, *Dumping indixie: race, class, and environmental quality*, Boulder, Westview Press, 1990.

Calvez Marcel, « Les signalements profanes de clusters de cancers : épidémiologie populaire et expertise en santé environnementale » *Sciences sociales et santé*, 27/2, 2009, p. 79-106.

Calvez Marcel, Leduc Sacha, *Des environnements à risque. Se mobiliser contre le cancer*, Saint-Cyr L'école, Vincennes et Nivillac, Paris, Presses des Mines, « Sciences sociales », 2011.

Clara Osadtchy, *Conflits environnementaux en territoire industriel. Réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale : le cas de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer*, Thèse de géographie sociale et régionale, Université du Maine, 2015.

Collectif intersyndical sécurité des universités de Jussieu, *Danger Amiante !*, Cahiers libres, François Maspero, 1977.

Council E., « La place du chercheur en épidémiologie dans la réponse à une alerte environnementale », *Environnement, Risques & Santé*, 2013, vol. 12, n° 4, p.330-7.

Council Émilie, Benjamin Lysaniuk et Anne Marchand, *Faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : Le Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)*, Rapport remis à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, 2012, GIS COP93, Bobigny.

Council Émilie, Daniau Côme, Isnard Hubert, *Étude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des minéraux et matières premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) - Pollution environnementale entre 1938 et 1975 : impacts*

*sanitaires et recommandations*, Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire, 2007. Accessible sur : [www.invs.sante.fr/publications/2007/amiante\\_aulnay/](http://www.invs.sante.fr/publications/2007/amiante_aulnay/)

Dedieu François et Jouzel Jean-Noël, « Comment ignorer ce que l'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue Française de Sociologie*, 2015, vol. 56, no 1, p. 105-133.

Felstiner William L., Richard L. Abel et Austin Sarat, « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer... », *Politix*, vol. 4, n° 16, 1991, p. 41-54.

Fressoz Jean-Baptiste, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil « L'univers historique », 2012.

Frigul Nathalie et Catherine Pozzo Di Borgo (entretien avec), « Un couple de chercheurs militants : Annie Thébaud-Mony et Henri Pézerat », *Les Mondes du Travail*, juin 2009, n° 7, p. 9-10.

Fressoz Jean-Baptiste, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil « L'univers historique », 2012.

Girel Mathias, « Robert Proctor et la production de l'ignorance », *Critique*, 2013, n° 799, p. 992-1005.

Henry Emmanuel, *Amiante, un scandale improbable, sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2007.

Henry Emmanuel et Claude Gilbert, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », dans Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte/Pacte, « Territoires du politique », 2009, p. 7-33.

Henry Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Domaine gouvernance », 2017.

High Steve, Lachlan MacKinnon, Andrew Perchard (dir.), « Afterword », *The Deindustrialized World : Confronting Ruination in Postindustrial Places*, Vancouver, UBC Press, 2017, p. 354-355.

Jobin Paul, *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2006.

Jouzel Jean-Noël et Giovanni Prete, « Devenir victime des pesticides. Le recours au droit et ses effets sur la mobilisation des agriculteurs Phyto-victimes », *Sociologie du travail*, n° 56, 2014, p. 437.

Lascombes Pierre, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, Que sais-je, 2018, p. 59.

Le Lay Stéphane et Julien Lusson, « Un toxicologue de la marge à la centralité. Entretien avec Henri Pézerat », *Mouvements*, 2009, vol. 58, n° 2, p. 146-157.

Le Roux Thomas, « L'effacement du corps de l'ouvrier. La santé au travail lors de la première industrialisation de Paris (1770-1840) », *Le mouvement social*, vol. 234, n° 1, 2011, p. 103-119.

Le Roux Thomas et Michel Letté, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, PUR, 2013.

Malye François, *Amiante, le dossier de l'air contaminé*, Paris, Le Pré aux clercs/Sciences et avenir, 1996.

Massard-Guilbaud Geneviève, *Histoire des pollutions industrielles. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

Nixon Rob, *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*, Boston, Harvard University Press, 2011.

Ogé Frédéric, *Éléments pour servir à l'histoire et à la géographie industrielles de la Région Alsace, du début du XIXe siècle à nos jours*, Paris, PRODIG-CNRS, 2011.

Pézerat Henri, *Risques, sciences et contre-pouvoirs, un parcours*, Association Henri-Pézerat, Coll. « Vécus, Paroles, Mémoires », 2008.

Pollak Michaël, « Histoire d'une cause », *Autrement*, n° 130, 1992, p. 24-28.

Rainhorn Judith, *Blanc de plomb, Histoire d'un poison légal*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

Thébaud-Mony Annie, *La reconnaissance des maladies professionnelles, acteurs et logiques sociales*, Paris, La Documentation française, 1991.

Thébaud-Mony Annie, « Une usine de broyage d'amiante au cœur d'une commune ouvrière de Seine-Saint-Denis », dans *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La découverte, 2016 [2007], p. 60-67.

Thébaud-Mony Annie, *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris, La Découverte, collec. « Cahiers libres », 2014.

Topalov Christian (dir), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Varin Jacques, *Aulnay-sous-Bois, jeunesse d'un vieux pays*, Éditions Messidor, 1982, collection « Temps actuels ».

## **Partenaires impliqués**

### ***Équipe de recherche : Giscop93/Université Paris 13***

Léa Prost, master 1 et master 2 en géographie

Anne Marchand, docteure en sociologie et en histoire, post doctorante

Directrice/teur du Giscop93 et chercheur-e-s associé-e-s : Émilie Counil, Benjamin Lysaniuk, puis Christophe Coutanceau

***Collectif des riverains et victimes du CMMP*** : Gérard et Nicole Voide

***Ban Asbestos France*** : Annie Thébaud-Mony et Gérard Voide

***Association départementale de défense des Victimes de l'Amiante en Seine-Saint-Denis (Addeva93)*** : Alain Bobbio

***Aulnay Environnement*** : Robert Halifax et Jean-Pierre Potot

***Municipalité d'Aulnay-sous-Bois et son Centre municipal d'éducation à la santé (CMES)*** : Sylvie Hivet puis Valérie Martinet, avec Elisabeth Sammut

### ***Bénévoles du CI3A***

Hubert Isnard, Médecin bénévole, chargé de l'information et de l'accueil

Marie-Françoise Rofort, infirmière et docteur en géographie bénévole, chargée de l'information et de l'accueil

## Annexes

- Fiche des démarches à mettre en œuvre pour retrouver des traces d'une usine polluante établie par G Voide, en 2000.
- La campagne de l'ARS relayée par *Le Parisien* du 23 novembre 2014.
- Questionnaire aux personnes prenant contact en raison d'une exposition professionnelle et/ou environnementale à la pollution industrielle du CMMP en date de juillet 2016.
- Affiche informant de la réunion publique du 13 mai 2016.
- Affiches informant de la réunion publique du 3 mai 2018.
- Maquette de cartographie participative réalisée par Léa Prost dans le cadre de son M2.
- Lettre d'accompagnement questionnaire adressée par le Collectif des riverains et victimes du CMMP dans le cadre de la recherche de proche en proche.
- Dernière lettre de relance des associations à l'ARS le 26 mars 2018, sans réponse jusqu'à ce jour.
- Programme du Colloque de clôture du projet Picri du 12 novembre 2019.



# Recherche d'éléments d'une usine polluante

**A partir de l'exemple d'une usine de broyage de minéraux en région parisienne qui a répandu de la poussière d'amiante sur le quartier (CMMP Aulnay-sous-bous 1938-1990)**

## **Établissement classé**

Ce type d'usine fait l'objet automatiquement d'une autorisation d'ouverture par arrêté préfectoral.

L'arrêté stipule les conditions d'exploitation et les règles à observer en rapport à l'hygiène et la sécurité, s'agissant d'établissement classé " *insalubre et dangereux* ".

Exemple : " *l'atelier d'amiante sera hermétiquement clos de telle sorte qu'aucune poussière ne puisse s'en échapper...* "

Il y a autant d'arrêtés que de processus dangereux.

Par exemple : des transformations au cours du temps, de nouvelles productions, etc. Citerne carburant, gaz, nouveaux broyeurs, vapeurs, etc.

Bien souvent ces dispositions ne sont ni respectées par le pollueur ni contrôlées efficacement par les autorités.

## **Consultation des dossiers**

En mairie :

généralement, service du cadastre : souvent incomplet (la préfecture communiquant les infos selon son bon vouloir), mais les actions locales y figurent.

Exemple : visite de commission, délégation municipale, plaintes des riverains, interventions des élus.

En préfecture :

au service des établissements classés et de l'environnement, le dossier est plus complet qu'en mairie, mais certaines informations municipales n'y figurent pas. D'où l'intérêt de tout consulter.

Le dossier principal :

Il est dans le service de l'organisme de veille chargé de contrôler le pollueur :

- Pour l'Île-de-France, c'est à la Préfecture de Police de Paris. On trouve dans ces dossiers tout, généralement pêle-mêle, plans arrêtés, courriers, plaintes, visites

d'inspection, condamnations, etc au STIIC (Service Technique d'Inspection des Installations Classées) : 12- 14 quai de Gèsvres 75006 PARIS

- En province, c'est la **DRIRE**, Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du département.

Ce dernier dossier est le plus difficile à consulter en région parisienne : le STIIC prétend ne pas garder de dossier, mais tout transmettre en Préfecture ce qui est faux.

## **Autres sources intéressantes à consulter**

### Les archives municipales

dossier des installations classées (quand ils existent), généralement accessibles au public sur présentation d'identité

### Consulter le registre des délibérations du conseil municipal

Lorsqu'il y a eu des plaintes des riverains, elles figurent souvent dans les ordres du jour. La consultation est ouverte au public sur présentation de son identité.

### Les archives départementales

dossier des installations classées de la commune intéressée selon la loi de 1979 sur l'accès aux archives.

Il faut l'autorisation du Directeur des archives de France (Ministère de la Culture). Et il n'est pas autorisé de faire des photocopies.

Les dossiers aux archives ne comportent que les entreprises dans le passé, c'est-à-dire celles qui n'existent plus (Sinon le dossier est encore aux établissements classés en Préfecture).

### L'inspection du Travail locale

s'agissant d'une usine classée, elle possède un dossier et devrait avoir opéré un minimum de visites, encore que sur plainte du personnel (les plaintes des riverains ne sont pas prises en compte, dicit l'inspection du travail d'Aulnay).

Si l'usine n'existe plus le dossier devrait figurer à l'Inspection du Travail départementale, voire au ministère de l'Emploi. Avec la nuance : si l'usine avait moins de 50 employés, " il n'est pas possible de retrouver les archives ", dicit Martine Aubry dans notre exemple.

### Il est possible que dans la vie de l'usine il y ait eu des sinistres

(fréquents dans les industries en Seine-Saint-Denis, dicit un pompier volontaire des années 60)

Exemple : un incendie, auquel cas il y a un rapport du commandant des pompiers qui décrit l'intervention et les produits dangereux signalés ou découverts.

En région parisienne tout est aux Archives de l'État-major des pompiers de Paris : 1 place Jules Renard. BP 31. 75823 PARIS Cedex 17. À condition qu'il s'agisse de sinistres à partir de 1968 (sinon bonne pêche !).

En province les pompiers locaux ont éventuellement des dossiers des sinistres aux

archives départementales.

## **Méthode à employer**

Le goût du secret est très cultivé dans l'administration française. A priori on s'étonne de vos recherches, et on vous décourage, voire on fait totalement barrage.

*Comportement :*

- faire sentir votre détermination : vous ne demandez pas la charité, mais vous faites valoir vos droits de citoyen.

- Montrer que vous êtes au courant des lois...

- celle du 17. Juillet 1978 fait obligation à toute administration (sauf quelques cas particuliers : mise en cause de la vie privée, secret défense, secret fabrication) de consulter et photocopier tout document administratif : rapport, arrêté, correspondance.
- La loi du 12 avril 2000 renforce et étend ces prérogatives.

La revue " Viva " des Mutuelles a des pages pratiques souvent précieuses dans nos débats avec les autorités.

Pour gagner du temps, on peut utiliser la ruse.

Si les portes restent closes, passer à l'offensive.

Faire une demande officielle de consultation de dossier et d'autorisation de photocopie des pièces qui nous intéressent : lettre recommandée avec accusé de réception. Coût ; : 26, 50 f, ou une simple lettre (qui suffit, car généralement l'autorité ne répond pas).

Passer un mois.

Relancer.

Sans réponse le mois suivant saisir la **CADA**, commission d'accès aux documents administratifs : service auprès du premier ministre (64 rue de Varennes, 75700 PARIS). Se plaindre de l'absence de réponse ou de la réponse négative en joignant votre courrier que vous avez adressé à l'administration récalcitrante. Dans le mois qui suit. La CADA examine le sérieux de votre demande et vous rend réponse (en ce qui concerne le CMMP : trois demandes, trois réponses positives se référant à la loi du 17 juillet 1978)

## **Recherche de victimes**

Si l'on veut rechercher des victimes environnementales, on peut suggérer un recensement officiel systématique des maladies dues à l'amiante auprès du Secrétariat d'État à la santé (8, rue de Ségur 75007 PARIS) qui transmet à la DGS (Direction générale de la Santé) pour étude (depuis 2 ans cette dernière s'est endormie sur sa copie, dans notre exemple)

On peut s'adresser aussi au médecin pneumologue proche du site pour savoir – sans

trahir le secret professionnel – si les cas de mésothéliomes, cancers pulmonaires, asbestoses, sont anormalement élevés.

## **Divers**

Le botin des produits chimiques peut vous renseigner sur l'activité d'une entreprise et les produits à base d'amiante.

Le N° de 1985-1986 est consultable au siège de l'Andeva.

## **Démolition du site industriel non dépollué**

Les industriels ne décontaminent pas généralement leurs sites désaffectés.

La loi ne semble pas (jusqu'à plus ample information ) réellement leur en faire obligation ; il s'agit plutôt de recommandations, et d'indications de modes opératoires.

Il reste à interpeller le maire, le préfet, les riverains (et dans notre exemple les directrices du groupe scolaire mitoyen de 800 enfants), les médecins.

## **CONCLUSION**

**Une telle recherche s'apparente à la " Longue Marche ". Il convient de bien attacher ses chaussures et vous n'êtes pas sans biscuits : il y a Andeva et ses cabinets d'avocats, toujours prêts à vous aider... et l'espoir de traîner devant les tribunaux les pollueurs pour avoir déversé leurs poussières mortelles sur leurs employés et la population et les autorités pour abstention délictueuse.**

**Vincennes, le 30/06.2000**

**Gérard Voide**

*Pour tout renseignement, contacter l'Andeva*

*ou Gérard Voide : 01 48 53 31 45.*

# 13 000 anciens écoliers à retrouver

**EN MOINS D'UN MOIS**, la lettre type a été envoyée à 3 500 personnes et autant à leur médecin, dans toute la France. On ne peut qu'imaginer la réaction des destinataires. De la surprise, d'abord, à la lecture des premières lignes : « Vous avez été scolarisé entre 1938 et 1975 dans un des trois groupes scolaires [...] situés à proximité du Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) à Aulnay. » De l'inquiétude, ensuite, car il est question d'amiante et de possibles pathologies pulmonaires. Suivent des conseils : se tourner vers son médecin ou appeler la cellule d'information dédiée. Le courrier, signé par le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, devrait être adressé à 13 000 personnes d'ici la fin de l'année.

Le dispositif est inédit en France.

Pour la première fois, on cherche les victimes potentielles d'une exposition à l'amiante hors d'un cadre professionnel. L'opération, financée par l'Agence régionale de santé (ARS) à hauteur de 200 000 € — sans participation du CMMP —, vise les élèves qui allaient en classe dans le quartier quand l'usine broyait de l'amiante. Pour les retrouver, il a fallu croiser les vieux registres scolaires avec les fichiers de la Sécurité sociale. L'objectif ? Se conformer à la loi Kouchner stipulant que « toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé ». Les destinataires, âgés aujourd'hui de 40 à 80 ans environ, ne seront pas recontactés par la suite. Ils sont libres de pratiquer des examens et de se manifester ou non auprès de la cellule d'information qui n'a reçu que cinq appels pour le moment.

C'est bien ce qui inquiète les associations qui plaident pour un suivi bien plus rigoureux et en appellent à la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

## Les associations dénoncent un dispositif au rabais

En vingt ans, le Collectif des riverains et victimes du CMMP a recensé à lui seul 120 cas de malades contaminés par l'amiante. « Parfois, c'étaient des gens partis d'Aulnay depuis des années qui nous appelaient parce qu'ils avaient lu un article dans le journal », explique son porte-parole, Gérard Voide. Pendant des années, le collectif a réclamé la mise en place d'un dispositif de recherche des victimes potentielles. Elles seraient 40 000, selon un rapport de 2012. Le dispositif de l'ARS ne convainc pas Gérard Voide :

« Cela ne suffit pas. Il fallait prévoir des relances. On attend de nouveaux cas jusqu'en 2025 ! »

Annie Thébaud-Mony, chercheuse et porte-parole de l'association Ban Asbestos, également très impliquée sur ce dossier, dénonce un dispositif au rabais : « On a l'impression qu'on craint de retrouver trop de victimes pouvant prétendre à une indemnisation. » Elle plaide pour un « véritable suivi tout au long de la vie. [...] C'était le moyen de faire le bilan sanitaire de cette affaire ».

Mais les listings des anciens écoliers ne pourront être réutilisés. « Cela a été établi avec la Cnil (NDLR : *Commission nationale de l'informatique et des libertés*), qui autorise l'utilisation de ces adresses pour l'envoi d'un seul courrier », justifie une porte-parole de l'ARS.

G.B.

## CENTRE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EXPOSÉES À UN RISQUE LIÉ À L'AMIANTE

C M E S (Centre Médical d'Éducation à la Santé) Louis Pasteur  
8-10 avenue Coullemont 93600 Aulnay-sous-Bois  
Tel : 01 58 03 92 89 (Jeudi) \_ Email : ci3acmes@gmail.com

### Questionnaire auprès des personnes exposées à l'amiante du CMMP

Nom ..... Nom de jeune fille ..... Prénom .....  
Date de Naissance.....  
Lieu de Naissance (commune et code postal) :.....  
Adresse actuelle.....  
.....  
Tél. fixe ..... Portable ..... Email .....

Composition de la famille*	Nom, Prénom	Mail et téléphone
Conjoint du déclarant		
Enfants		
Petits enfants		
Frères et soeurs		

\* Informations importantes au regard des objectifs de l'enquête concernant le suivi et l'indemnisation des victimes et leurs ayants droit

Numéro d'anonymat :

**Comment avez vous été informé de la pollution environnementale aux poussières d'amiante de l'usine du CMMP?**

Plusieurs réponses possibles

- Lettre de l'ARS (Agence Régionale de Santé).....Oui  Non
- Presse locale .....Oui  Non
- Presse régionale .....Oui  Non
- Presse nationale .....Oui  Non
- Radio et télévision .....Oui  Non
- Famille et amis .....Oui  Non
- Association .....Oui  Non

**1) J'ai habité aux adresses suivantes à Aulnay-sous Bois ou à Sevrans :**

	N°, rue et commune et code postal	Date ou Année arrivée	Date ou Année départ
Adresse 1			
Adresse 2			
Adresse 3			

**2) j'ai été scolarisé dans les établissements suivants (maternelle, primaire, collège, lycée) à Aulnay-sous-Bois ou Sevrans :**

Nom établissement	Adresse	Année arrivée	Année départ

**3) j'ai occupé les emplois suivants :**

Dates*	Emploi/ établissement**	Adresse de l'établissement	Activités***

- \* date de début et de fin de chaque emploi
- \*\* indiquez par emploi l'établissement (lieu de travail)
- \*\*\* décrivez brièvement vos activités dans cet emploi

**Dans vos activités vous est-il arrivé d'intervenir sur le site du CMMP? Si oui, décrivez :.....**  
.....  
.....



**4) j'ai eu les occupations suivantes qui ont pu m'exposer aux poussières de l'usine (mettre une croix dans la case correspondante)**

Activité	Jamais	Parfois (moins d'une fois par mois)	Souvent (1 à 3 fois par mois)	Régulièrement (1 fois par semaine ou plus)
Acheter des légumes chez le maraîcher à côté de l'usine				
Jouer dans la cour de l'usine lorsqu'elle était en activité				
Se rendre dans la cour de l'usine ou dans l'usine elle-même lorsqu'elle était en activité				
Jouer ou se rendre sur le terrain de l'usine après sa fermeture en 1991				
Aller à l'ancien cimetière d'Aulnay				

Si vous le souhaitez décrivez : .....

.....

.....

**5) J'ai passé des examens médicaux du fait de l'exposition à l'amiante.....Oui  Non**   
si oui, lesquels ?

Nature de l'examen	date	date	date	date
Radiographie pulmonaire				
Scanner thoracique				
Epreuves fonctionnelles respiratoires (EFR)				
biopsie				
Autre (préciser) :				

**6) Les médecins m'ont diagnostiqué l'une ou plusieurs des pathologies suivantes liées à l'amiante... Oui  Non**

Si oui, la ou lesquelles et à quelle(s) date(s) ?

Pathologie	Date du diagnostic
plaque(s) pleurale(s)	
Épaississement pleural	
asbestose	
Mésothéliome	
Autres tumeurs pleurales	
Cancer du poumon	
Autres cancers le ou lesquels	

**7) Les médecins m'ont diagnostiqué une autre pathologie cancéreuse...Oui  Non**

Si oui, laquelle

Pathologie cancéreuse	Date du diagnostic

**8) J'ai fait des démarches de réparation et/ou d'indemnisation.. Oui  Non**

Si oui, la ou lesquelles

	Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)	Reconnaissance en maladie professionnelles
Date d'obtention et nature de la 1ère réponse de l'organisme		
j'ai accepté l'offre du Fiva		
J'ai contesté l'offre du fiva		
J'ai contesté le rejet de ma demande de reconnaissance en maladie professionnelle		

**9) J'ai été aidé dans mes démarches par un avocat et/ou une association...Oui  Non**

Précisez .....

Numéro d'anonymat :

**10) D'autres personnes ont-elles vécu sous le même toit que vous lorsque vous résidiez à Aulnay-sous Bois ou Sevran ? Si oui, merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous afin que nous puissions leur adresser une information ?**

Prénom, Nom	Lien de parenté	Adresse postale	e-mail	Tél. fixe	Tél mobile

**11) Connaissez-vous d'autres personnes ayant résidé à proximité du CMMP à Aulnay sous Bois ou à Sevran ? Si oui, merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous afin que nous puissions leur adresser une information ?**

Prénom,	Nom	Adresse postale	e-mail	Tél. fixe	Tél mobile

Fait à .....Le .....

**QUESTIONNAIRE À RETOURNER AU**  
Centre d'information et d'Accompagnement des Personnes  
exposées à un risque lié à l'amiante  
CMES Louis Pasteur  
8 -10 Avenue Coullemont - 93600 Aulnay-sous-Bois

# **Rendez-Vous public** SALLE GAINVILLE

## **Vendredi 13 mai 2016 à 19h**

### **Pour les aulnaysiens exposés à l'amiante du CMMP, quelles actions ?**

#### **Au Programme informations et échanges**

- › Historique des luttes citoyennes
- › Recensement des personnes exposées, recueil d'informations, suivi médical, indemnisation
- › Recherche PICRI (étude-action de santé publique)
- › Témoignages et questionnements

#### **ça se passe**

- › **Salle Gainville**  
22 Rue de Sevran  
93600 Aulnay-sous-Bois



**Collectif des riverains et victimes du  
CMMP d'Aulnay**

**Ban Asbestos France** (Association de lutte contre l'amiante)

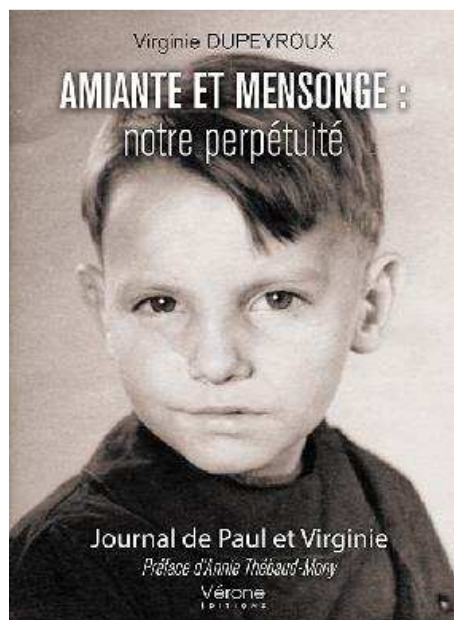
**Addeva93** ( Association départementale de défense des victimes de l'amiante  
de la Seine-Saint-Denis)

**Aulnay Environnement**

**Ci3a** (Centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à  
un risque lié à l'amiante)

## Réunion publique vendredi 4 mai 2018 à Aulnay à 19 heures

Salle Gainville (parc Gainville) – 22 rue de Sevran (dans le vieux pays)



**Résumé :** Tu es né à Aulnay-sous-Bois, à l'été 1942. Au mauvais endroit, au mauvais moment... un moment qui dura plus de cinq décennies... Tu as grandi sans le savoir, comme tous tes amis d'enfance, près d'une usine de broyage d'amiante installée en pleine zone pavillonnaire. Tu as quitté le Vieux Pays en 1961. Le cancer de l'amiante t'a rattrapé en juin 2014. Paul, mon Père, mon meilleur ami. Travailleur, fraternel, libertaire. Juste. Nous sommes tombés sur des gens de médecine malhonnêtes, dignes héritiers des membres du Comité Permanent Amiante (1982-1995). Nous avons cru en leur probité. Nous avons lutté, ensemble. Ce livre retrace notre parcours, calendrier autobiographique sur quinze mois dans le monde médical à Nevers, dans la Nièvre. Nous y exprimons à deux voix la stupéfaction de la découverte de ta maladie, puis la compréhension de l'origine de ton empoisonnement. Nous y dénonçons l'irrespect médical et la maltraitance dont sont trop souvent victimes les patients atteints de pathologies uniquement imputables à l'amiante, et le mensonge médical qui complète le mensonge industriel et le couvre. Nous subissons. Nous sommes des millions. Nous faisons des allers-retours au cimetière. Nous enterrons nos morts.

*Retrouvez l'historique de cette lutte citoyenne sur :*  
<http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay.htm>

## Pierre, Paul et les autres ... victimes des poussières d'amiante du CMMP d'Aulnay-sous-Bois

234 malades recensés à ce jour par les  
seules associations  
mais combien d'autres inconnus ?

Vous en connaissez peut-être ?  
dans votre famille  
ou votre entourage ?

l'Agence Régionale de Santé d'Ile de  
France ne le faisant pas :  
**VENEZ NOUS AIDER A RECENSER  
TOUTES PERSONNES AYANT  
HABITE OU FREQUENTE AULNAY  
ENTRE 1937 ET 1991  
POUR L'ETUDE PUBLIQUE PICRI**  
(partenariat institutions/citoyens  
pour la recherche et l'innovation)

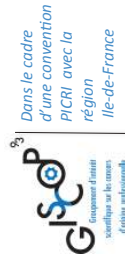
**Permanences d'accueil et de soutien  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois :**

au Ci3a (centre d'information et d'accompagnement  
des personnes exposées à un risque lié à l'amiante à  
Aulnay) : CMES Louis Pasteur (2<sup>ème</sup> étage) 8/10 rue  
Coullemont 93600 Aulnay-sous-Bois, sur RV ou  
par téléphone au 01 58 03 92 89 ces mêmes jeudis.

Contact mail : [ci3acmes@gmail.com](mailto:ci3acmes@gmail.com)

**VENTE du LIVRE à la réunion avec DEDICACE de l'AUTEURE (20 euros au lieu de 25)  
(ou livre à commander en librairie, sur internet ou chez l'éditeur Véronne éditions)**

## Annexe 2 : Maquette de la plate-forme cartographique d'auto-signalement en ligne



La plate-forme cartographique      Participer      Confidentialité      À propos

# SIGNEZ-VOUS !

Cartographie des impacts sanitaires potentiels générés par le CMMP d'Aulnay-sous-Bois

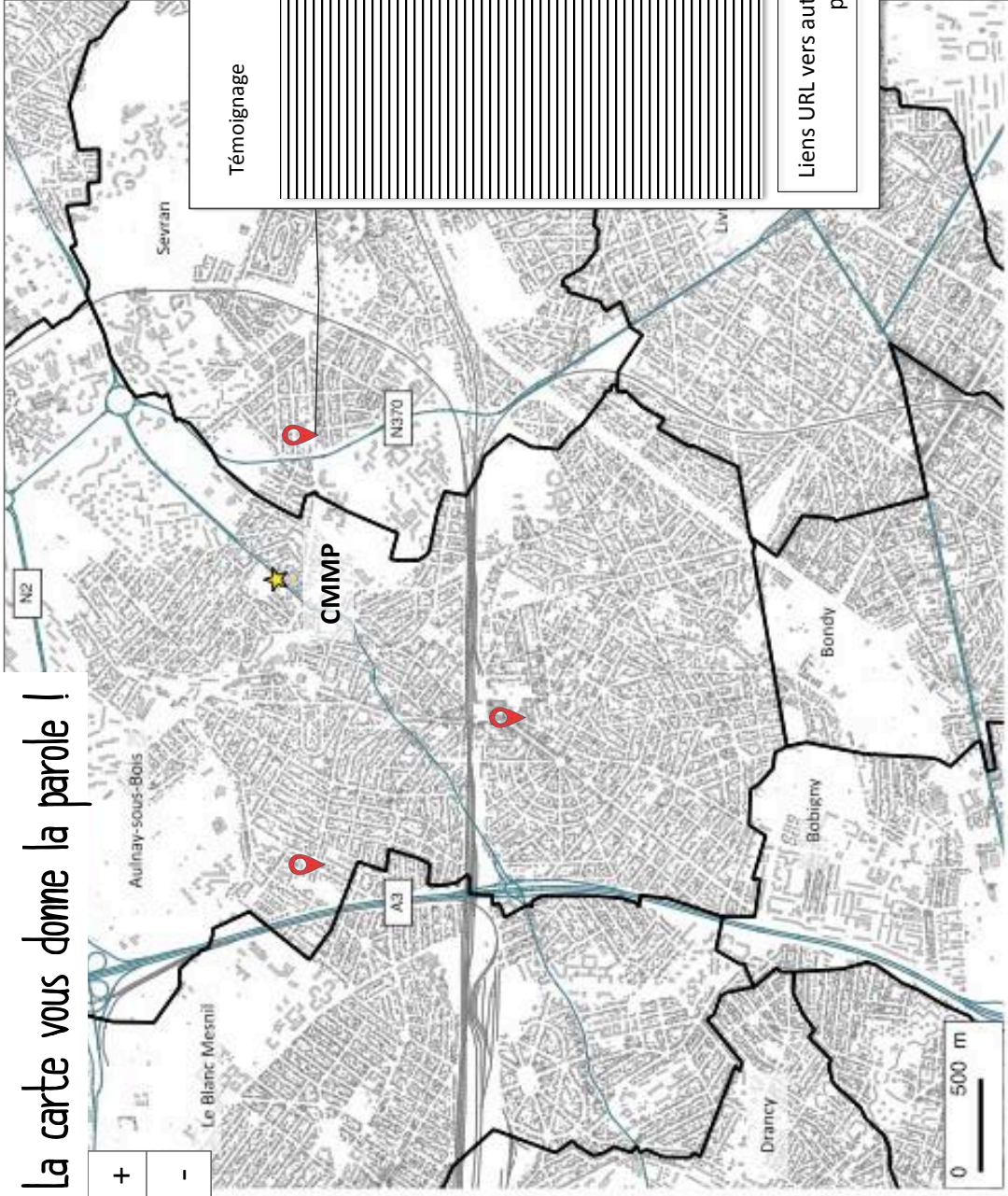


## Nos objectifs

- **Répertorier** les lieux (de vie, de travail etc.) fréquentés à Aulnay-sous-Bois et/ou dans les communes voisines : toutes personnes ayant fréquenté Aulnay-sous-Bois et/ou les communes voisines (Sevran etc.) entre 1938 et 2009 sont concernées
- **Faciliter l'accès** aux informations concernant la pollution issue du CMMP (amiante, sables de zirconium etc.) et ses conséquences sur la santé
- Permettre le **recensement** des personnes exposées, qui souhaiteraient obtenir des informations et/ou bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre de démarches de reconnaissance et de réparation.
- **(Re) construire la mémoire du territoire**

**Aide au signalement**

## La carte vous donne la parole !



+  
-

Témoignage

Liens URL vers autres études, articles de presse

## Si vous souhaitez contribuer, merci de prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer les renseignements suivants et de donner, ensuite, votre consentement

### **1. Déroulement**

Le remplissage du formulaire en ligne (30 minutes environ) permettra de recueillir vos témoignages, souvenirs, récits concernant la vie à Aulnay-sous-Bois ou dans les communes voisines pendant la période d'activité de l'usine (1938-1991) et/ou jusqu'à 2009 (date de déconstruction de l'usine). Vous êtes libres de choisir les informations que vous souhaitez voir représentées en ligne. Une fois ce formulaire rempli, un temps de vérification des données sera mis en œuvre par le chercheur en charge de la plate-forme pour procéder ensuite, à la géolocalisation des informations. A l'issue de cette phase, un marqueur apparaîtra sur la carte. En cliquant sur celui-ci, vous pourrez consulter la carte ainsi que les informations que vous avez renseigné dans le formulaire. Il s'agit d'une carte dynamique et interactive.

### **2. Confidentialité**

Les données que vous renseignez sont des données à caractère personnel. Il se peut également que celles-ci soient relatives à des données dites « sensibles » parce qu'elles concernent votre santé notamment. Ainsi conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les données renseignées seront anonymisées et la précision de la carte en ligne sera limitée. Ainsi, ni le numéro ni la rue ne seront accessibles, votre identification directe ne pourra être possible. De plus, les données renseignées seront stockées sur un serveur sécurisé, auquel seul le chercheur responsable de la plate-forme en ligne aura accès. Dans un souci de vérification des données, nous vous demanderons votre accord pour pouvoir vous recontacter en cas de problème concernant votre formulaire.



### **3. Conservation des données**

Les données seront conservées pendant pour une durée de ...

Elles seront stockées sur un serveur sécurité et seul le chercheur en charge de la plate-forme pourra y accéder.

### **4. Votre participation à l'étude et vos droits**

Votre participation est volontaire. Vous êtes donc libres de refuser d'y participer en ne remplissant pas le formulaire en ligne.

Si vous décidez d'y participer, vous disposez d'un droit de retrait de l'étude à tout moment. Il s'agira simplement de le faire savoir au responsable de la plate-forme, en appelant le numéro suivant ... , qui procédera à la suppression de vos données. Vous disposez également d'un droit de regard et de modification des données que vous avez renseigné à tout moment, également en vous manifestant auprès du responsable de la plate-forme.

### **5. En retour, si vous en exprimez le besoin...**

Une fois recensé, et si vous en exprimez le besoin, nous vous proposons de bénéficier d'un dispositif d'information, d'aide et d'accompagnement, mis en place en 2014 et assuré par le CI3A (Centre d'information, d'Aide et d'Accompagnement des personnes exposées à l'Amiante issu du CMMIP d'Aulnay-sous-Bois). Des informations concernant la pollution mais également les démarches à entreprendre, aussi bien pour faire réaliser un suivi médical que pour mettre en place les démarches de reconnaissance et de réparation auxquelles vous pouvez prétendre sont autant d'informations que le CI3A pourra vous communiquer. Ce centre est en lien avec les associations de riverains qui ont permis de mettre en lumière ce problème de santé publique en 1995, et qui travaillent depuis pour aider les victimes à faire valoir leurs droits ainsi qu'avec l'équipe de recherche engagée dans le projet PICRI.

### **6. Consentement**

- J'ai pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus
- J'accepte de participer à la plate-forme cartographique d'auto-signallement en ligne
- J'autorise l'équipe à me recontacter en cas de problème avec le formulaire ou pour obtenir des précisions
- Je souhaite que mes données apparaissent sur la carte en ligne

## Formulaire V2

[Annuler la saisie\\*](#)

### 1. Identifiants

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Sexe : \_\_\_\_\_  
 Age : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale complète (numéro de rue+ rue + Code Postal + ville + pays) : \_\_\_\_\_  
 Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

*Ces informations seront anonymisées par le chercheur en charge de la plate-forme  
 Pour pouvoir vous recontacter, merci de renseigner au moins un numéro de téléphone ou une adresse mail*

### 2. Modes de votre présence à Huijuy-sous-bois ou dans les communes voisines ?

Résidence  Scolarité  Travail  
 Toutes les adresses complètes, dates et durées de résidence  
 Ecoles, collèges ou lycée fréquentés, dates et durées

Autre, merci de préciser le(s) motif(s), l'adresse et les dates : \_\_\_\_\_

### 3. État de santé

Non Malade  Maladie(s) en lien avec l'amiante (pleural, péritonéal, du péricarde)  
 Mésothéliome  Cancer broncho-pulmonaire  
 Épaississements pleuraux  Épanchements pleuraux  
 Asbestose

### 4. Reconnaissance

Avez-vous déjà entrepris des démarches de reconnaissance et de réparation  
 Si oui, lesquelles ? \_\_\_\_\_

### 5. Votre récit !

### 6. Ajouter des pièces jointes

Photos  
 Vidéos  
 Liens URL vers article de presse, étude etc.

\* L'annulation de la saisie vaut annulation du consentement, vous serez alors redirigés vers la page d'accueil

## Contexte et projet de recherche

### Sites internet

Ban Asbestos France

Association Henry Pézerat

Municipalité d'Aulnay-sous-Bois

### Etudes réalisées

Etude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., DANIAU C. et ISNARD H. 2007

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (Cmmp) – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., LYSANIUK B., MARCHAND A. 2012

Le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (CMMP), spécialisé dans la transformation et la commercialisation d'amiante fût implanté à Aulnay-sous-Bois de 1938 à 1991. Il est à l'origine d'une **pollution environnementale**, touchant la ville mais également les communes voisines et pouvant entraîner d'importants problèmes de santé, ayant entraîné de nombreux problèmes de santé. Plusieurs **études scientifiques** se sont attachées à estimer les conséquences de cette pollution. À ce jour, 352 personnes ont se sont signalées: 234 sont malades. Notre objectif désormais est, grâce à la cartographie en ligne, de recenser au mieux les personnes concernées et les rendre **visibles** !

Il n'existe pas, à ce jour, d'autre dispositif que celui-ci afin de **recenser** les victimes de cette pollution pour les **informer** des risques sanitaires induits. Seuls les anciens écoliers des trois écoles proches de l'usine ont été informés par l'Agence Régionale de Santé. Mais qu'en est-il des anciens riverains, des anciens travailleurs du CMMP et des individus qui venaient travailler à Aulnay-sous-Bois ? Eux aussi ont été exposés par la voie environnementale et doivent être informés pour bénéficier, s'ils le souhaitent d'un **suivi médical spécifique**.

## La plate-forme cartographique d'auto-signallement en ligne et le projet PICRI

Cette **plate-forme cartographique d'auto-signallement en ligne** s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche scientifique : le projet Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI). Financé par la Région Ile-de-France, il est piloté par le GISCOP93 (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle en Seine-Saint-Denis) et s'intitule « *Etude de la dynamique citoyenne et institutionnelle concernant le recensement, le suivi sanitaire et l'accès aux droits à la réparation des personnes exposées et/ou malades atteintes de maladies liées à la pollution environnementale du Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois* ».

La mise en place de cet outil intervient à la suite d'un mouvement citoyen qui dure depuis 22 ans. La **place du citoyen** est donc fondamentale : vous disposez d'un savoir riche et spécifique concernant cette situation. Ainsi, grâce à votre contribution, nous pensons que cette plate-forme contribuera à briser l'invisibilité des pollutions environnementales d'origine industrielles provenant du site du CMMP.

Il s'agit d'une part de **documenter** les impacts sanitaires mais aussi de permettre aux personnes concernées et qui le souhaitent, une fois recensées sur cette carte, de bénéficier d'un **accompagnement** dans les démarches de reconnaissance et de réparation si elles le souhaitent.

### Liens vers les sites internet

Ban Asbestos France

Association Henry Pézerat

Municipalité d'Aulnay-sous-Bois

### Liens vers les études réalisées

Etude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., DANIAU C. et ISNARD H. 2007

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (Cmmp) – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., LYSANIUK B., MARCHAND A. 2012

## Liens vers les sites internet

Ban Asbestos France

Association Henry Pézerat

Municipalité d'Aulnay-sous-Bois

## Liens vers les études réalisées

Etude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., DANIAU C. et ISNARD H. 2007

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (Cmmp) – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – COUNIL E., LYSANIUK B., MARCHAND A. 2012

## L'équipe du projet regroupe :

### Des chercheurs de disciplines variées

- Sociologie
- Histoire
- Epidémiologie
- Géographie
- Médecine
- Toxicologie

### Des associations de défense des citoyens et de l'environnement

- Le Collectif des Riverains
- L'Addeva93
- Le Ci3a
- Aulnay Environnement

### Des acteurs institutionnels

- La Municipalité d'Aulnay-sous-Bois



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél : 01 48 53 31 45 – mail : gerardvoide@gmail.com

---

Aulnay-sous-Bois (date de la Poste)

Aux personnes exposées à l'amiante à  
Aulnay-sous-Bois de 1937 à 2009.

Madame, Monsieur,

Vous faites partie, vous-mêmes ou vos proches, des victimes durement touchées de l'ancienne usine de broyage d'amiante du 107 route de Mitry à Aulnay-sous-Bois (dans le vieux pays) pour lesquelles nous avons géré, avec nos avocats, un dossier d'indemnisation ou, du moins, vous avons recensés.

Cette usine a broyé de l'amiante officiellement jusqu'en 1975 mais en a poursuivi la commercialisation jusqu'à sa fermeture en 1991. De plus, elle a broyé du zircon radioactif et d'autres produits toxiques.

**Aussi, si vous avez habité ou été scolarisé ou travaillé à Aulnay entre 1937 et 1991 dans un rayon de 2500 mètres autour de l'usine, ou, si vous avez été en contact régulier avec un travailleur de cette usine, vous avez été exposés à ces poussières dangereuses pour la santé. Cette exposition concerne les élèves des écoles du Bourg et Ormeteau, durant ce laps de temps mais aussi jusqu'au chantier de dépollution de l'usine en 2009.**

**Comme vous le savez peut-être, nous sommes en lutte depuis 22 ans pour faire reconnaître la gravité de cette catastrophe sanitaire et aider les victimes à faire valoir leur droit à indemnisation auprès du FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante).**

Sous l'impulsion de nos associations de riverains et victimes du CMMP, des études scientifiques officielles ont confirmé que des riverains et anciens travailleurs avaient contracté des maladies (234 recensés à ce jour).

En 2014, l'Agence Régionale de la Santé d'Ile de France (ARS), service du Ministère, a enfin adressé un courrier à 7000 (sur 14 000) anciens écoliers des écoles du Bourg et d'Ormeteau, leur recommandant un suivi médical et la réalisation d'un **scanner thoracique de référence**. D'autres écoles étaient concernées mais n'ont pas été prises en compte malgré nos demandes.

Aujourd'hui, **le Ci3a** (centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à un risque d'amiante à Aulnay) géré par des professionnels de santé bénévoles, en accord avec les associations et la ville d'Aulnay, **se tient à votre disposition pour toute information concernant votre exposition passée et est joignable au CMES - Louis Pasteur à Aulnay (01 48 79 41 00).**

De plus, les associations ont obtenu du Conseil Régional d'Ile de France une étude publique complémentaire sous la direction du GIS COP 93 (groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels). Aussi, une étude-action citoyenne (PICRI : partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) va rechercher les personnes, malades et celles seulement exposées, pour un suivi médical, un accompagnement et un travail de mémoire.

**Pour cela, nous avons besoin de vous. Les informations vous concernant seront rendues anonymes, par nos soins, avant leur transmission au GIS COP 93 et seront ainsi supprimés vos nom, prénom ainsi que toutes vos autres coordonnées (adresse, mail, téléphone, etc. Ces éléments rendus anonymes feront, en définitive, l'objet d'un traitement informatique par le GIS COP 93. Vous trouverez, ci-joint, le questionnaire correspondant à remplir et à nous retourner dans son enveloppe prépayée.**

Nous vous adresserons, à la fin de l'étude, les résultats de cette recherche de santé publique à laquelle vous aurez participé.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas participer à cette étude, nous vous saurions reconnaissants de bien vouloir remplir le formulaire adéquat que vous trouverez également sous ce pli.

**Etant nous-mêmes victimes, nous sommes très conscients de l'effort qui vous est demandé, remuant des souvenirs douloureux pour certains, mais sachez que, grâce à vous, sera ainsi révélé, pour la première fois en France, le scandale de la pollution à l'amiante de toute une ville.** Pour rester informés, vous pouvez suivre ce dossier sur le site de l'association : <http://www.ban-asbestos-france.com/aulnay.htm>

Nous comptons sur votre participation et vous en remercions vivement par avance.

Nicole (1) et Gérard VOIDE (atteints de plaques pleurales)

(1) Sœur de la première victime recensée de la pollution du CMMA et lanceuse d'alerte, j'avais promis à mon frère Pierrot "d'aller jusqu'au bout". Savoir que sa disparition en 1996 a servi à en éviter d'autres a participé à ma résilience. La lutte commune de 12 ans des associations, avec l'aide de nos avocats, a déjà permis la dépollution/démolition de l'usine sous confinement total mais a été payée par les contribuables aulnaysiens et non par le pollueur, ce qui est scandaleux. Merci d'avance de m'accompagner, aujourd'hui, dans cette démarche de recherche pour mettre au grand jour cette catastrophe sanitaire, en nous retournant le questionnaire rempli.



Ci3A

contact : Annie Thébaud-Mony, 11 rue Gaston Charle 94420 Fontenay-sous-Bois – [annie.thebaud-mony@wanadoo.fr](mailto:annie.thebaud-mony@wanadoo.fr)  
Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél : 01 48 53 31 45 – mail : [gerardvoide@gmail.com](mailto:gerardvoide@gmail.com)

---

Aulnay, le 26 mars 2018

Monsieur LAPERTEAUX  
Délégué départemental adjoint  
Délégation départementale de l'ARS de Seine Saint-Denis  
1/7 promenade Jean Rostand  
93005 Bobigny Cédex

[Ars-idf-contact@ars.sante.fr](mailto:Ars-idf-contact@ars.sante.fr)

Objet : suivi et évaluation du dispositif ARS de recherche des personnes exposées à l'amiante du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Délégué Départemental Adjoint,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de nous avoir reçu le 21 février dernier, ainsi que de votre écoute et de celle de Madame TOUHET.

Pour faire suite à notre entrevue, nous vous rappelons les quelques points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord :

- Remise en ligne des rapports (lien vers le rapport de 2007 qui figure sur le site de *Santé Publique France*, [http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2007/amiante\\_aulnay/index.html](http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2007/amiante_aulnay/index.html) ; mise en ligne de l'étude de faisabilité menée par le GISCOPI en 2012)
- Bilan de l'initiative de l'ARS (voir en annexe dans « l'indicateur pour une évaluation de l'efficacité du dispositif » les éléments précis sur lesquels devrait porter ce bilan) et restitution au comité de pilotage
- Demande de l'ARS auprès de la CNAV afin d'obtenir communication des DADS (voir en deuxième annexe les démarches faites par l'équipe GISCOPI, restées sans réponse jusqu'à ce jour). Pour obtenir une copie de ces documents, il faut écrire un courrier motivé à entête ARS et l'adresser à la CNAV, service 2144, 1/3 rue d'Aurion 93117 Rosny-sous-Bois.

Enfin, nous vous précisons ci-dessous notre proposition de travail en commun pour finaliser, au delà du bilan évoqué ci-dessus, l'information réalisée par l'ARS en direction des personnes scolarisées dans les écoles maternelles et primaires d'Ormeteau et de Bourg 1 et 2. L'objectif de ce travail serait de comprendre l'impact des courriers adressés par l'ARS à ces personnes ainsi qu'à leur médecin traitant par l'assurance maladie.

Pour ce faire, sous le double timbre de l'ARS et du Ci3a (Comité d'information et d'Accompagnement des personnes exposées à l'Amiante du CMMP à Aulnay-sous-bois), nous vous proposons d'envoyer à toutes les personnes pour lesquelles l'ARS n'a pas eu de retour des courriers adressés en 2016 un nouveau courrier accompagné d'un questionnaire élaboré en commun et qui pourrait s'inspirer de celui utilisé par le Ci3a pour le suivi des personnes.

Le questionnaire pourrait porter sur les points suivants :

- La personne a-t-elle reçu le courrier envoyé par l'ARS ? L'a-t-elle lu ?



- A-t-elle rencontré son médecin traitant à ce sujet ?
- Son médecin traitant avait-il connaissance du courrier adressé par l'assurance maladie ?
- Son médecin traitant lui a-t-il prescrit un scanner ?
- Si une pathologie en relation avec l'exposition à l'amiante a été diagnostiquée à l'occasion de ce suivi, une démarche de réparation auprès du FIVA ou de l'assurance maladie a-t-elle été engagée ? Si oui, quels en ont été les résultats ?
- D'autres personnes de votre entourage (famille, amis) ont-elles résidé dans le quartier entre 1937 et 1975 ? Pouvez-vous nous communiquer leurs coordonnées actuelles afin de pouvoir leur apporter une information ?
- Les personnes auraient la possibilité d'appeler le Ci3a pour avoir des informations complémentaires

L'équipe du Ci3a est prête à se mobiliser pour assurer l'envoi et l'analyse des questionnaires et trouver auprès de la municipalité d'Aulnay des financements complémentaires.

Cette étape finale de l'opération réalisée par l'ARS permettrait de documenter l'impact d'une information faite auprès des personnes fortement exposées à de l'amiante environnementale comme proposé par la HAS dans ses recommandations publiées en janvier 2009.

En espérant avoir une réponse positive à cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué départemental adjoint, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le collectif des riverains et victimes du CMMP (Ban Asbestos France) : Gérard Voide  
Le Ci3a : Annie Thébaud-Mony  
Addeva 93 : Alain Bobbio  
Aulnay Environnement : Robert Halifax

Copie : Monsieur Christophe DEVYS (Directeur Général de l'ARS), Madame Agnès BUZYN (Ministre de la santé), Monsieur Nicolas HULOT (Ministre de la transition écologique et solidaire), Monsieur François BOURDILLON (Directeur général de santé publique – France), Monsieur Bruno BESCHIZZA (Maire d'Aulnay-sous-Bois), Monsieur Christophe COUTANCEAU (directeur du GIS COP93 – université Paris XIII – et chargé de recherche au CNRS – laboratoire PRODIG Paris)

Colloque de clôture du PICRI, 12 novembre 2019 – Organisé par le GISCOP 93, en collaboration avec l'IRIS et l'Université Paris 13, soutien Région Ile-De-France

**Débordements industriels : face à une contamination par l'amiante,  
mobilisations citoyennes et (in)action publique**

En conclusion du programme de recherche « *Pollution industrielle, contamination environnementale (Amiante) par le Comptoir des Minéraux et Matières Premières d'Aulnay-sous-Bois (93) : enjeux citoyens et scientifiques* », mené dans le cadre d'une convention entre le GISCOP 93 (Université Paris 13) et le Conseil Régional d'Ile-de-France, en réponse à l'Appel à projet « partenariats institutions – Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI, 2016 – 2019)

Ce colloque a pour objectif de rendre compte et mettre en débat les résultats de ce programme de recherche. Des collègues européens seront invités à réagir à ces travaux dans le cadre d'une table-ronde finale.

# Débordements industriels

face à une contamination  
par l'amiante, mobilisations  
citoyennes et (in)action  
publique



Centre de colloques Campus Condorcet  
Place du Front Populaire 93300 Aubervilliers

Mardi 12 Novembre 2019

# Programme

*Des temps seront consacrés aux échanges avec la salle.*

## ACCUEIL INTRODUCTIF

9h15

**Christophe Coutanceau**, *directeur du Giscop93*  
& **Pierre Laporte**, *Vice président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, membre fondateur du Giscop93*

**Bruno Beschizza**, *maire d'Aulnay-sous-Bois*  
& un-e représentant-e de la *Région Île-de-France*

9h30

## INTERVENTIONS

**Retour sur vingt-cinq ans d'action citoyenne pour le droit à la santé**  
**Gérard & Nicole Voide**, *Collectif des victimes et riverains du CMMP/  
Ban Asbestos France*

9h45

**Déconstruction et désamiantage :**  
**un combat pour éviter de nouvelles victimes**

**Alain Bobbio**, *président de l'ADDEVA 93*

Discutant : **Pascal Estier**, *architecte et ancien maire des Ancizes (63)*

10h15

**Quand l'action juridique rejoint l'action citoyenne**

**François Lafforgue**, *avocat*

& **Annie Thébaud-Mony**, *directrice de recherche honoraire Inserm*

Discutante : **Nathalie Ferré**, *professeure de droit privé, IRIS/Université  
Paris 13*

11h15

## PAUSE DÉJEUNER

12h30

**Fonder la décision sur les preuves ? Retour sur les étapes d'une  
démarche d'enquête innovante en santé publique**

**Émilie Counil**, *chargée de recherche, INED*

& **Hubert Isnard**, *médecin de santé publique*

Discutant : **Luc Ginot**, *directeur de la santé publique, ARS Île-de-France*

14h00

## *Analyses géographiques du risque sanitaire lié à des usines d'amiante : perspectives franco-colombiennes*

14h45

**Léa Prost**, doctorante en géographie de la santé, EA3482

*Lab'Urba/Université Paris Est*

& **Benjamin Lysaniuk**, chargé de recherche au CNRS (MàD de l'IRD),  
*UMR Prodig/Paris, Universidad de Los Andes/Bogota*

Discutant : **Robert Halifax**, secrétaire général de Aulnay-Environnement

## *Mobilisation citoyenne et inaction publique*

15h30

**Anne Marchand**, sociologue, post-doctorante au Giscop93,  
*IDHES/Université d'Evry*

Discutant : **Francis Judas**, syndicaliste, association les Amiantés du  
*Tripode/Nantes*

## TABLE RONDE ET DÉBAT

16h30

**Eric Jonkheere**, Association Belge des Victimes de l'Amiante,  
*Bruxelles*,

**Alfredo Menéndez-Navarro**, Professeur d'Histoire des sciences,  
*Université de Grenade, Espagne*

**Fulvio Aurora**, Medicina Democratica et Ban Asbestos, Milan, Italie

**Dario Mirabelli**, Epidémiologiste, Université de Turin, Italie

## CONCLUSION DU COLLOQUE

18h00

**Nicolas Hatzfeld**

# Comité d'organisation

**Anne Marchand**, Giscop93, IDHES/Université d'Évry

**Christophe Coutanceau**, Giscop93, Université Paris 13

**Nathalie Ferré**, IRIS/Université Paris 13

**Annie Thébaud-Mony**, IRIS/Inserm

**Benjamin Lysaniuk**, Prodig, CNRS

**Zoé Rollin**, Giscop93, Cerlis, Université Paris Descartes

**Léa Prost**, Lab'Urba/Université Paris Est

*Avec le Collectif des riverains et victimes du CMMP, Ban Asbestos  
France, Aulnay environnement, Addeva93.*

En 1990, une petite usine de broyage de minerais située au cœur d'un quartier pavillonnaire, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), cesse ses activités. Quelques années plus tard, un riverain, Pierre Léonard, âgé de 49 ans, décède d'un mésothéliome, un cancer de la plèvre dû à l'amiante. Sa sœur et son beau-frère, Nicole et Gérard Voide, parviennent à identifier la responsabilité du Comptoir des Minéraux et matières premières (CMMP) et d'autres victimes. Ils alertent alors dès 1998 les pouvoirs publics et les autorités sanitaires, revendiquant notamment la sécurisation du site, sa déconstruction et dépollution des sols, la recherche de toutes les personnes exposées et la mise en place d'un dispositif de suivi médical et social.

Ils initient ainsi, en lien avec un collectif d'associations, une mobilisation toujours en cours aujourd'hui, dont ce colloque veut rendre compte, interrogeant les logiques d'acteurs dans la mise en visibilité de ce désastre sanitaire – à l'origine des maladies et décès de plus de 240 personnes – et sa gestion.

*Ce colloque conclut un programme de recherche « Pollution industrielle, contamination environnementale (Amiante) par le Comptoir des Minéraux et Matières Premières d'Aulnay-sous-Bois (93) : enjeux citoyens et scientifiques », mené dans le cadre d'une convention entre le GISCOP 93 (Université Paris 13) et le Conseil Régional d'Île-de-France, en réponse à l'Appel à projet « partenariats institutions – Citoyens pour la Recherche et l'Innovation ». Ce colloque a reçu le soutien de l'IRIS/Université Paris 13, de l'IDHES/Université d'Évry, du Campus Condorcet et de la Région Île-de-France.*

Métro 12 Front Populaire

[giscop93@univ-paris13.fr](mailto:giscop93@univ-paris13.fr)

